







NIORT AGGLO
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Déplacement (PLUi-D)

Note méthodologique Trame Verte et Bleue (TVB)

Prescription	Arrêt	Approbation
14 décembre 2015	27 mars 2023	8 février 2024

Sommaire

I. Cadre régle	ementaire et définition de la Trame verte et Bleue	4
1. Éléments de	cadrage réglementaire	4
2. Définition et	composition de la TVB	6
	rs de biodiversité	
,	s écologiques	
II. Élaboratio	n de la Trame Verte et Bleue du SCoT / PLUi-D de Niort Agglo	11
1. Étapes préal	ables	11
1) Mobilisation	des données brutes	11
•	du sol enrichie	
	n des zonages de protection sur le territoire de Niort Agglo	
	n des unités paysagères	
,	des sous-trames écologiques de Niort Agglo	
	ne des milieux forestiers	
	supports de la sous-trame	
· ·	Pèces sensibles à la fragmentation	
	ervoirs de biodiversité de la sous-trame	
d) Les cor	ridors écologiques	30
e) Cartogr	raphie de la sous-trame des milieux forestiers	
B. Sous-tram	ne des milieux bocagers	33
a) Milieux	supports de la sous-trame des milieux bocagers	33
b) Les esp	èces sensibles à la fragmentation	37
c) Les rése	ervoirs de biodiversité de la sous-trame	38
	ridors écologiques	
, ,	raphie de la sous-trame des milieux bocagers	
	ne des plaines agricoles ouvertes	
a) Milieux	supports de la sous-trame des plaines agricoles ouvertes	45

	b) Les espèces sensibles à la fragmentation	47
	c) Les réservoirs de biodiversité	47
	d) Les corridors écologiques	54
	e) Cartographie de la sous-trame des plaines agricoles ouvertes	55
	D. Sous-trame des milieux calcicoles	57
	a) Milieux supports de la sous-trame des milieux calcicoles	57
	b) Les espèces sensibles à la fragmentation	60
	c) Les réservoirs de biodiversité	60
	d) Les corridors écologiques	63
	e) Cartographie de la sous-trame des milieux calcicoles	63
	E. Sous-trame des milieux aquatiques et humides	65
	a) Milieux supports de la sous-trame des milieux aquatiques et humides	65
	b) Les espèces sensibles à la fragmentation	67
	c) Les réservoirs de biodiversité de la sous-trame	68
	d) Les corridors écologiques	74
	e) Cartographie de la sous-trame des milieux aquatiques et humides	75
3.	3. Cartographie de la Trame Verte et Bleue de Niort Agglo	77
III.	Annexes	79
1.	 Annexe 1 : Secteurs et communes prospectés pour la campagne de terrain (analyse paysagère/TVB) 	79
2.	2. Annexe 2 : Compte rendu de l'atelier du 11 mai 2017 sur la TVB de Niort Agglo Annexe 2 : Compte rendu de l'atelier du 11 mai 2017 sur la TVB de Niort Agglo	81
3.	3. Annexe 3 : Compte-rendu des ateliers territoriaux des 12 et 16 mai 2017	87
4.	4. Annexe 4 : Sous-trame forestière : analyse des corridors écologiques	94
5.	5. Annexe 5 : Gestion des peupleraies du Marais poitevin	95
	·· · · ········ · · · · · · · · · · ·	

I. Cadre réglementaire et définition de la Trame verte et Bleue

1. Éléments de cadrage réglementaire

La Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite loi Grenelle 2, confirme, consolide et concrétise les engagements pris un an plus tôt avec la loi Grenelle 1. En modifiant tant le Code de l'Urbanisme que le Code de l'Environnement, elle apporte un nouveau regard en matière de planification répondant ainsi au besoin d'un développement urbain en équilibre avec la préservation de la nature et des paysages.

Mesure phare du Grenelle, la Trame Verte et Bleue (TVB) constitue une véritable démarche d'aménagement durable du territoire, qui vise à préserver la biodiversité via les continuités écologiques des territoires.

Par ailleurs, notre économie repose largement sur ce que la nature met à notre disposition, communément appelé « services rendus ». En agissant en faveur de la biodiversité, dont l'homme fait partie, la TVB va contribuer également au maintien des services que rend la biodiversité : amélioration du cadre de vie, qualité des eaux, prévention des inondations, qualités des sols, pollinisation... C'est ainsi un véritable capital économique qui pourra être préservé.

Par leur nature territoriale intercommunale et par leur objet (projet de territoire prenant en compte un grand nombre de composantes), les SCoT et les PLUi sont considérés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement comme un des leviers d'action de la mise en œuvre au niveau infrarégional de la TVB (outils d'aménagement du territoire), destiné à réduire l'érosion de la biodiversité.

En effet, les espèces se déplacent et les milieux naturels fonctionnent au-delà des limites communales. De ce fait, l'échelle des SCoT et des PLUi apparaît comme une échelle appropriée pour prendre en compte la biodiversité.

Ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative au Code de l'urbanisme

Extrait de l'article L101-2

Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels
 - d) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables
 - e) Les besoins en matière de mobilité

[...]

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Le SCoT et le PLUi doivent notamment assurer « la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ».

Le SCoT et le PLUi déterminent les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels, agricoles ou forestiers. Ils déterminent les espaces et sites naturels ou urbains à protéger et peuvent dans ce cas en définir la localisation et/ou la délimitation. Le SCoT et le PLUi peuvent leur donner une reconnaissance juridique et les soustraire ainsi aux pressions de l'urbanisation.

Décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012 relatif à la Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Elle contribue à un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Les continuités écologiques qui constituent la Trame Verte et Bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Leur détermination doit permettre aux espèces de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation. Ces continuités écologiques sont identifiées par les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE).

2. Définition et composition de la TVB

La TVB est à la fois un outil de préservation de la biodiversité et un outil d'aménagement du territoire. Elle est associée à plusieurs objectifs :

- (Re)-constituer un réseau écologique cohérent, pour permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer, de migrer, de s'alimenter, de se reproduire, de fuir des conditions défavorables...
- Mieux prendre en compte les milieux naturels et agricoles dans l'aménagement des territoires
- Pérenniser les services rendus par la nature à l'homme.

La question de l'emboitement des échelles est également un point important dans l'élaboration d'une TVB. En effet, la cohérence entre TVB d'échelles différentes doit être garantie par un travail de prise en compte et de déclinaison des composantes de la TVB (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) identifiées à une échelle supra. Ainsi, les continuités écologiques identifiées au niveau national et régional sont à prendre en compte et à repréciser à l'échelon intercommunal pour le SCoT, puis communal pour le PLUi.

Dans le cas de Niort Agglo, la TVB élaborée pour le SCoT donne une information à l'échelle 1/3000ème, l'équivalent d'une échelle à la parcelle. Cela correspond à la précision et à la méthodologie attendue pour une TVB de PLUi. La TVB du SCoT est donc reprise pour le PLUi avec des ajustements notamment sur l'intégration des inventaires communaux des zones humides, des bois et des haies.

Sur le plan conceptuel, une TVB est constituée de deux composantes : les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques qui les relient (article L. 371-2 du Code de l'Environnement).

1) Les réservoirs de biodiversité

Art. R.371-19.II : Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement.

L'annexe méthodologique des Orientations Nationales¹ propose deux listes distinctes pour l'identification des réservoirs de biodiversité :

1/ Les réservoirs de biodiversité à intégrer automatiquement dans la TVB, qui représentent la plupart du temps, les zonages de type réglementaire :

- Les cœurs de parcs nationaux, créés au titre des dispositions des articles L. 331-1 et suivants du Code de l'Environnement
- Les réserves naturelles nationales, régionales et de Corse, créées au titre des dispositions des articles L. 332-1 et suivants du Code de l'Environnement
- Les espaces identifiés par les arrêtés préfectoraux de conservation des biotopes pris au titre des dispositions des articles L. 411-1, R. 411-15 et suivants du Code de l'Environnement
- (fortement recommandé) intégrer également les réserves biologiques créées au titre des dispositions des articles L. 212-1 à L. 212-4 du Code Forestier

Sont également intégrés à la Trame Bleue, en qualité de réservoirs de biodiversité et/ou de corridors écologiques :

- Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux classés au titre des dispositions de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement
- (fortement recommandé) les espaces de mobilité des cours d'eau déjà identifiés sur la base d'études d'hydro-morphologie fluviale, à l'échelle d'un bassin versant par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et schémas départementaux des carrières
- Les zones humides d'intérêt environnemental particulier mentionnées à l'article L. 211-3 du Code de l'Environnement
- (fortement recommandé) les zones humides dont la préservation ou la remise en bon état est nécessaire pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'eau, notamment les zones humides identifiées dans les SDAGE (notamment les registres des zones protégées), les programmes de mesures associés ou les SAGE

2/ Les espaces de protection à intégrer comme réservoirs de biodiversité, au cas par cas

Dans cette seconde liste, sont identifiés les zonages suivants :

- Les sites Natura 2000 (articles L. 414-1 et suivants du Code de l'Environnement)
- Les Parcs Naturels Régionaux (articles L. 333-1 et suivants du Code de l'Environnement)
- Les sites classés (articles L. 341-1 et suivants du Code de l'Environnement)

-

¹ Annexe du décret portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

- Les zones de reproduction (frayères), d'alimentation et de croissance des espèces (articles R. 432-1 et suivants du Code de l'Environnement)
- Les zones agricoles protégées et les formations linéaires boisées (articles L. 112-2 et L. 126-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime)
- les bois et forêts classés comme forêts de protection pour cause d'utilité publique (article L. 141-1 du Code Forestier)
- Les forêts domaniales et communales (article L. 211-1 du Code Forestier)
- Les zones identifiées comme particulièrement intéressantes pour leur biodiversité, notamment les ZNIEFF (article L. 411-5 du Code de l'Environnement), les espaces identifiés par les atlas de la biodiversité dans les communes et les espaces identifiés dans le cadre de la démarche REDOM2 dans les départements d'outre-mer
- Les zones bénéficiant d'un label pour leur biodiversité, notamment les réserves de biosphère et les sites Ramsar
- Les réserves de pêche (article L. 436-12 du Code de l'Environnement) si une gestion conservatoire est prévue
- Les réserves de chasse et de faune sauvage organisées en réseau national ou en réseaux départementaux (article L. 422-27 du Code de l'Environnement) si une gestion conservatoire est prévue
- Les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard (II de l'article L. 145-3 du code de l'urbanisme)
- La bande littorale des 100 mètres (III de l'article L. 146-4 du Code de l'Urbanisme)
- les aires optimales d'adhésion des parcs nationaux (article L. 331-1 du Code de l'Environnement)
- Les immeubles relevant du domaine du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres au sens des articles L. 322-9 et R. 322-8 du Code de l'Environnement ainsi que les immeubles situés dans les zones de préemption du Conservatoire du littoral et des Départements au sens de l'article L. 142-3 du code de l'urbanisme
- Les zones humides acquises par les agences de l'eau (article L. 213-8-2 du Code de l'Environnement) ou avec son concours
- Les espaces acquis par les départements au titre de leur politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (articles L. 142-1 et L. 142-2 du Code de l'Urbanisme) ainsi que les terrains compris dans les zones de préemption créées au titre de cette politique (article L. 142-3 du Code de l'Urbanisme)
- Les espaces gérés par les conservatoires régionaux d'espaces naturels (I de l'article L. 414-11 du Code de l'Environnement)

Doivent également être examinés les espaces suivants, identifiés par les présentes orientations nationales comme constituant des éléments pertinents des SDAGE au sens du deuxième alinéa de l'article L. 371-3 du Code de l'Environnement, en particulier :

- Les masses d'eau superficielles et leurs objectifs de bon état
- Les orientations et dispositions contribuant aux objectifs de la Directive Cadre sur l'eau et à des objectifs de biodiversité, notamment sous forme cartographique
- Les axes identifiés comme prioritaires ou importants pour le maintien et la restauration des habitats naturels et habitats d'espèces aquatiques (secteurs pertinents du registre des zones protégées,...)
- Les grandes orientations pour le classement des cours d'eau
- Les réservoirs biologiques
- Les masses d'eau prioritaires pour les opérations sur l'hydro-morphologie listées dans les programmes de mesures associés
- Les enjeux de migration locale entre zones de reproduction, croissance et alimentation d'espèces non prises en compte dans les classements de cours d'eau

Doit également être analysée l'intégration à la TVB, des espaces revêtant au moins un caractère semi-naturel situés :

- Dans des périmètres de protection de captage d'eau
- Dans des carrières en activité ou réaménagées
- Dans des centres d'enfouissement techniques en activité ou réaménagés
- Dans des friches ou sites industriels
- Dans certaines bordures d'ouvrages linéaires situées en zone urbaine
- Au-dessus ou en-dessous de réseaux de transport (gaz ou électricité...)

Enfin, d'autres espaces non couverts par des zonages de protection (la TVB ayant vocation à préserver autant la biodiversité ordinaire que remarquable) peuvent faire l'objet d'un classement en réservoirs de biodiversité, à dire d'experts.

2) <u>Les corridors écologiques</u>

Art. R. 371-19.III: Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Les haies, les cours d'eau, les lisières de forêts, les prairies, les bandes enherbées peuvent par exemple constituer des corridors écologiques.

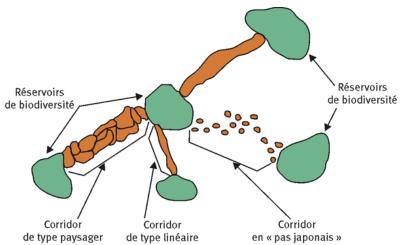


Schéma de la composition de la Trame Verte et des différents types de corridors (Source : Cemagref, d'après Bennet 1991)

Comme pour les réservoirs de biodiversité, l'annexe des Orientations Nationales identifie des espaces à intégrer de manière privilégiée comme corridors écologiques à la TVB, à savoir :

- Les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du Code de l'Environnement, qui visent notamment à constituer des corridors rivulaires contribuant à la fois à garantir la qualité du milieu aquatique et à établir des corridors écologiques permettant le déplacement de certaines espèces par voie aquatique, terrestre ou aérienne
- Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux classés au titre des dispositions de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement
- (fortement recommandé) les espaces de mobilité des cours d'eau déjà identifiés sur la base d'études d'hydro-morphologie fluviale, à l'échelle d'un bassin versant par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et schémas départementaux des carrières
- Les zones humides d'intérêt environnemental particulier mentionnées à l'article L. 211-3 du Code de l'Environnement
- (fortement recommandé) les zones humides dont la préservation ou la remise en bon état est nécessaire pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), notamment les zones humides identifiées dans les SDAGE (notamment les registres des zones protégées), les programmes de mesures associés ou les SAGE

D'autres espaces couverts par des zonages de la 2^{nde} liste sont également à examiner au cas par cas pour le classement en corridors écologiques. Enfin, d'autres espaces non couverts par des zonages de protection (la TVB ayant vocation à préserver autant la biodiversité ordinaire que remarquable) peuvent faire l'objet d'un classement en corridors écologiques, à dire d'experts.

II. Élaboration de la Trame Verte et Bleue du SCoT / PLUi-D de Niort Agglo

1. Étapes préalables

1) Mobilisation des données brutes

L'élaboration de la TVB de Niort Agglo s'est construite par étapes successives, en combinant l'analyse de documents et données mises à disposition, des passages terrain et la concertation avec les experts locaux.

Ainsi, un premier travail de collecte de données (rapports, couches SIG...) et une campagne de terrain conduite du 27 au 29 avril 2017 (annexe 1, liste des secteurs prospectés) sur les secteurs à enjeux du territoire a permis de proposer une première TVB comme base de discussion avec les experts locaux.

Ceux-ci ont, en effet, été réunis lors d'un atelier organisé le 11 mai 2017 (annexe 2, participants et compte-rendu de l'atelier). Les échanges tenus lors de cet atelier (mais aussi post atelier), ont permis de préciser certains des enjeux identifiés et de compléter la cartographie à partir des données supplémentaires fournies par les participants.

Le tableau 1 ci-dessous liste les données, rapports, couches SIG mobilisés pour l'élaboration de la TVB de Niort Agglo.

Tableau 1 – Liste des ressources mobilisées pour l'élaboration de la TVB de Niort Agglo (SCOT/PLUi)

Organisme	Type de document	Ressources	Informations collectées
DREAL Poitou-Charentes	Document de planification régionale	Schéma Régional de Cohérence Ecologique Poitou-Charentes (SRCE)	Couches SIG des continuités d'importance régionales Rapport (diagnostic, plan d'actions)
Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)	Document d'urbanisme intercommunal	SCoT de Niort Agglo (2013)	TVB du SCoT CAN (2013) : couches SIG, rapport du SCoT Couches SIG des inventaires des zones humides, des bois et des haies
Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)	Zonages réglementaires, de protection et d'inventaires	Zonages d'inventaire et de protection	Couches SIG des zonages Bordereaux ZNIEFF FSD des sites Natura 2000.
Parc Naturel Régional du Marais poitevin (PNRMP)	Zonage non réglementaire	Secteurs à enjeux sur le PNRMP (habitats, espèces), charte PNR	Couches SIG, rapport de charte
Commune de Niort	Document d'urbanisme communal	PLU Grenelle	Couches SIG TVB locale Rapports du PLU
Commune de Granzay-Gript, Échiré, Saint- Hilaire-la-Palud, Marigny, Aiffres, Épannes, Mauzé-sur-le-Mignon	Document d'urbanisme communal	PLU Grenelle	Rapports du PLU
Communes de Coulon, Niort, Aiffres, Vouillé, Mauzé-sur-le-Mignon, Magné, Sansais, Aiffres, Saint-Gelais, Fors, Chauray, Beauvoir-sur-Niort, Prahecq, Saint- Symphorien, Frontenay-Rohan-Rohan, Thorigny, Vanneau-Irleau, Bessines	Données d'inventaires ZH	Zones humides, plans d'eau et mares communales	Couches SIG zones humides, plans d'eau et mares
Conseil départemental des Deux-Sèvres	Données d'inventaires	Documents et rapports, Données cartographiques	Couches SIG pelouses sèches Carte jpeg zones sensibles outardes et busard cendré Rapport Chizé-Aulnay sur les Chiroptères
Association Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE)	Données d'inventaires	Etudes et données cartographiques	Enjeux biologiques sur le Scot (ancien périmètre CAN et Scot Plaine de Courance) Inventaires pelouses sèches
Association Prom'haie	Données d'inventaires	Typologie des haies et études sur Fors	Données, rapport

Organisme	Type de document	Ressources	Informations collectées
Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)	Données d'inventaires	Nids de busards cendrés, extension proposée pour le busard, zones à outardes actuelles	Carte en Jpeg
ONEMA	Données d'inventaires	Obstacles à l'écoulement 2014	Couches SIG ROE 2014

2) Occupation du sol enrichie

La carte d'occupation du sol est la base de travail pour l'analyse cartographique nécessaire à l'élaboration de la TVB. Nous sommes ainsi partis de la couche d'occupation du sol à grande échelle de l'IGN 2014. Celle-ci a été enrichie (de 4 à 11 classes d'occupation du sol) et permet de disposer d'une information au 1/3000^{ième}.

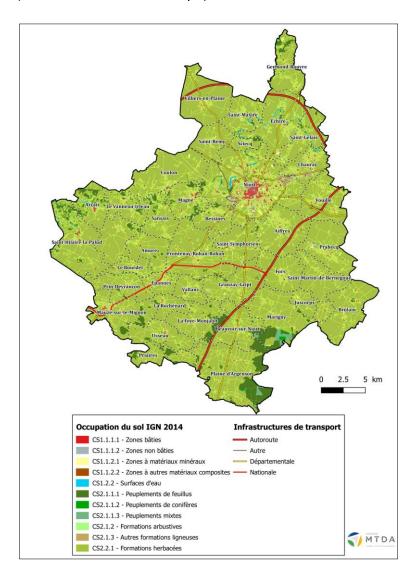
Code couverture	Intitulés
du sol OCSOL GE	
CS1.1.1.1	Zones bâties
CS1.1.1.2	Zones non bâties
CS1.1.2.1	Zones à matériaux minéraux
CS1.1.2.2	Zones à autres matériaux composites
CS1.2.2	Surfaces d'eau
CS2.1.1.1	Peuplements de feuillus
CS2.1.1.2	Peuplements de conifères
CS2.1.1.3	Peuplements mixtes
CS2.1.2	Formations arbustives
CS2.1.3	Autres formations ligneuses
CS2.2.1	Formations herbacées

Pour autant, la construction de sous-trames écologiques nécessite l'analyse d'informations complémentaires et spécifiques pour préciser par exemple la nature des espaces agricoles, identifier les éléments du paysages importants pour la fonctionnalité écologique (haies, bosquets), identifier des habitats spécifiques à forts enjeux écologiques (zones humides, milieux calcicoles...)...

Le travail de complémentation de l'occupation des sols est spécifique à chaque sous-trame écologique et le détail des couches SIG prises en considération pour la sélection des milieux supports des sous-trames est présenté dans les parties dédiées ci-après.

Carte 1 - Occupation du sol « simplifiée » de Niort Agglo

(Source: IGN 2014 - BD Topo)



3) <u>Identification des zonages de protection sur le territoire de Niort Agglo</u>

Le territoire de Niort Agglo est couvert par un certain nombre de zonages de protection réglementaire, contractuels ou d'inventaires. Conformément aux Orientations Nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (art L. 371-2 du Code de l'Environnement), certains espaces font l'objet d'un classement en réservoirs de biodiversité de manière automatique, d'autres sont soumis à un examen au cas par cas.

Les zonages classés automatiquement réservoirs de biodiversité sur le territoire de Niort Agglo sont listés ci-dessous :

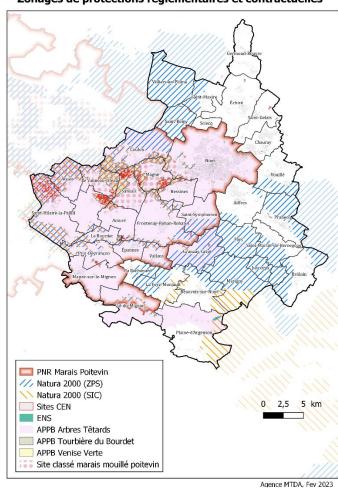
- L'APPB Venise verte (FR3800293)
- L'APPB Tourbière du Bourdet (FR3800294)
- La Réserve Biologique Intégrale de la Sylve d'Argenson (FR2400196)
- Les Cours d'eau classés Liste 1 et les cours d'eau classés Liste 2

Tous les autres zonages font l'objet d'un examen au cas par cas et par sous-trame écologique. L'analyse y est développée plus loin.

Carte 2 – Zonages réglementaires et contractuels de Niort Agglo (MTDA, 2023)



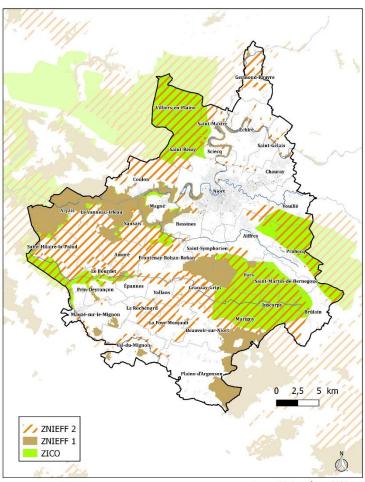
Zonages de protections réglementaires et contractuelles



Carte 3 - Zonages d'inventaires de Niort Agglo (MTDA, 2023)



Zonages d'inventaires du patrimoine naturel



4) Identification des unités paysagères

Une unité paysagère est un ensemble de paysages présentant des spécificités morphologiques, géographiques et culturelles proches.

Les unités paysagères identifiées dans l'atlas départemental des paysages ont été utilisées comme base de travail à l'identification des unités paysagères de Niort Agglo. Le travail de déclinaison et de précision des unités paysagères à l'échelle du territoire d'étude est abordé en respectant au plus près l'armature paysagère déjà définie à une échelle plus globale.

Dans ce cadre, des campagnes de terrain ont été réalisées en avril 2017 (du 27 au 29, voir annexe 1 les secteurs prospectés) pour permettre de préciser les fondements du paysage du territoire de Niort Agglo (relief, géologie, milieux naturels, patrimoine...).

En outre, des ateliers ont également été organisés avec les élus du territoire les 12 et 16 mai 2017. Ces ateliers ont notamment permis aux élus d'exprimer leur lecture des motifs paysagers de leur territoire (voir annexe 3, compte-rendu des ateliers).

Enfin, des propositions de travail successives ont été faites auprès de Niort Agglo, qui ont conduit à la stabilisation de la proposition présentée en carte 4.

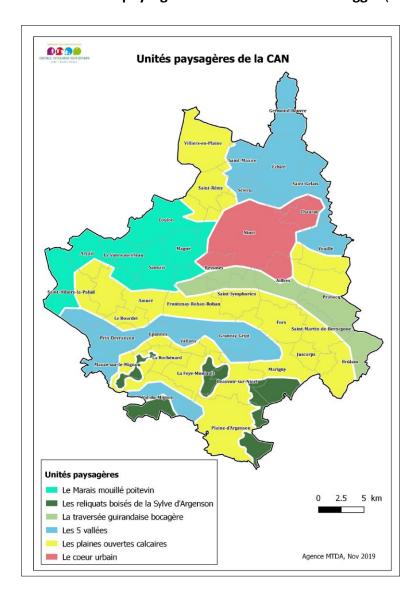
Ce sont donc au total 6 unités paysagères qui ont été identifiées et cartographiées pour le territoire de Niort Agglo :

- Le Marais mouillé poitevin
- Les Cinq vallées
- Les plaines ouvertes calcaires
- Les reliquats boisés de la Sylve d'Argenson
- La traversée guirandaise bocagère²
- Le cœur urbain

_

² L'UP « Traversée guirandaise bocagère » se distingue des autres vallées du territoire de la CAN du fait de sa grande densité en éléments bocagers. Elle constitue à ce titre une UP dissociée de l'UP des « Cinq vallées ».

Carte 4- Unités paysagères du territoire de Niort Agglo (MTDA, 2019)



2. Élaboration des sous-trames écologiques de Niort Agglo

L'élaboration de la TVB de Niort Agglo s'appuie sur l'identification des cinq sous-trames écologiques selon les critères principaux :

- Les milieux naturels structurant le territoire de Niort Agglo constituent le premier critère (approche quantitative)
 Sur le territoire de Niort Agglo, ils sont représentés par le réseau hydrographique, les milieux bocagers, les plaines agricoles et les milieux forestiers.
- Les milieux de moindre emprise géographique, à fort intérêt écologique sont également identifiés Il s'agit des zones humides, tourbières, mares et pelouses thermophiles.

L'analyse retient également des enjeux plus spécifiques, comme ceux liés à la protection d'espèces protégées (Outarde canepetière, Busard cendré) présentes sur le territoire de Niort Agglo.

Le croisement des trois critères conduit à identifier sur le territoire de Niort Agglo les 5 sous-trames écologiques suivantes :

Sous-trames écologiques de Niort Agglo	Milieux supports des sous-trames
Sous-trame des milieux forestiers	Toutes les forêts du territoire : forêts de feuillus, conifères, mixtes
Sous-trame des milieux bocagers	Prairies permanentes, réseaux de haies, peupleraies, bosquets et mares
Sous-trame des plaines agricoles ouvertes	Zones de cultures et prairies
Sous-trame des milieux calcicoles	Pelouses, prairies maigres et coteaux calcaires
Sous-trame des milieux aquatiques et humides	Cours d'eau, plans d'eau, mares et zones humides du territoire

Les sous-trames correspondent tout d'abord aux milieux naturels les plus représentés sur le territoire en termes de surface. Cette approche permet de faire ressortir les entités naturelles structurantes du territoire. Elle se base sur l'analyse de l'occupation des sols.

Cependant, certains milieux naturels occupant une petite surface peuvent représenter un fort intérêt écologique (landes, pelouses thermophiles, tourbières...). L'approche qualitative des entités naturelles permet donc d'identifier ces milieux et de les intégrer dans les différentes sous-trames spécifiques.

La cohérence avec les travaux réalisés aux échelles supra (SRADDET Nouvelle-Aquitaine, PNR...) est prise en compte dans le choix de ces soustrames, décrites ci-après.

Pour chaque sous-trame écologique, sont présentés les zonages de protection et d'inventaires associés à ces milieux ainsi qu'une liste des espèces sensibles à la fragmentation dont la préservation est un enjeu pour la cohérence de la TVB. Pour effectuer la sélection des espèces pour le territoire de Niort Agglo, nous nous sommes appuyés sur les listes d'espèces nationale et régionale (SRADDET NA). Un travail complémentaire avec les acteurs locaux a également été conduit (DSNE, GODS, PNR Marais poitevin).

A. Sous-trame des milieux forestiers

a) Milieux supports de la sous-trame

Toutes les forêts du territoire de Niort Agglo (feuillus, conifères, mixtes) sont retenues comme milieux supports de la sous-trame des milieux forestiers (carte 5)³.

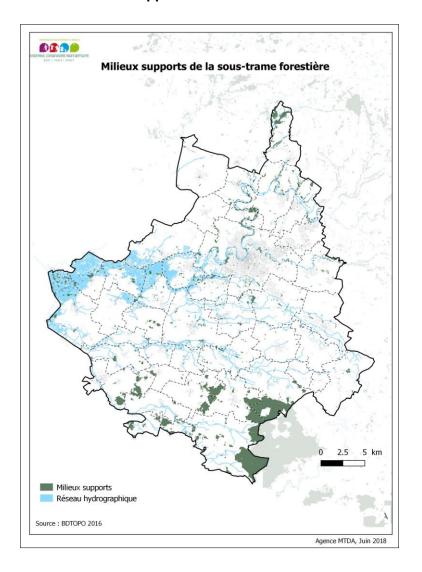
Sur le territoire de Niort Agglo, de nombreux boisements sont épars et de taille modérée à petite, à l'exception de la **forêt de Chizé** et des **reliquats de la Sylve d'Argenson**, qui constituent des forêts de taille significative. Notons également les **forêts rivulaires** (ripisylves) encore bien conservées le long de la Sèvre Niortaise.

	Surface (km²)	% surface CAN
Milieux supports de la sous- trame	47,96 km²	5,8 %

Page 22 sur 96

³ Les données sources sont issues de la BD TOPO. Une sélection des entités supérieures à 0,5 ha a été réalisée pour ne conserver que les éléments boisés (et supprimer les bosquets de petite taille et les haies de couche BD Topo)

Carte 5 - Milieux supports de la sous-trame des milieux forestiers



b) Les espèces sensibles à la fragmentation

Les espèces sensibles à la fragmentation sont identifiées en croisant la liste des espèces sensibles à la fragmentation identifiées dans le SRADDET Nouvelle-Aquitaine (qui inclue le SRCE Poitou-Charentes) avec les espèces potentiellement présentes dans les zones de protection et d'inventaires du territoire de Niort Agglo (sites Natura 2000, ZNIEFF...). Le tableau ci-après présente plusieurs espèces sensibles à la fragmentation associées aux milieux forestiers de Niort Agglo :

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire
Amphibiens	Hyla arborea	Rainette verte
	Myotis bechsteinii	Murin de Bechstein
Mammifères	Myotis myotis	Grand Murin
	Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler
	Accipiter gentilis	Autour des palombes
	Circus cyaneus	Busard Saint-Martin
	Circaetus gallicus	Circaète Jean le Blanc
	Dryocopus martius	Pic noir
Oiseaux	Falco subbuteo	Faucon hobereau
	Lophophanes cristatus	Mésange huppée
	Oriolus oriolus	Loriot d'Europe
	Periparus ater	Mésange noire
	Phylloscopus bonelli	Pouillot de Bonelli
	Hierophis viridiflavus	Couleuvre verte et jaune
Reptiles	Natrix natrix	Couleuvre à collier
	Zamenis longissimus	Couleuvre d'Esculape
	Cerambyx cerdo	Grand Capricorne
	Clossiana selene	Petit collier argenté
Insectes	Lucanus cervus	Lucane cerf-volant
ilisectes	Minois dryas	Grand Nègre des bois
	Neozephyrus quercus	Thècle du Chêne
	Rosalia alpina	Rosalie des alpes

c) Les réservoirs de biodiversité de la sous-trame

Les milieux forestiers du territoire de Niort Agglo qui sont couverts par un zonage de protection et/ou d'inventaires classés en réservoirs de biodiversité ont été listés ci-dessous.

Pour les espaces forestiers couverts par un zonage réglementaire (APPB, Réserve de Biosphère), l'ensemble des boisements a fait l'objet d'un classement en réservoirs de biodiversité; pour les espaces forestiers couverts par un zonage de protection ou d'inventaire (Natura 2000, Directive Habitat, ZNIEFF1, ENS, sites du CEN), seuls les espaces forestiers supérieurs à 10 ha ont été classés en réservoirs de biodiversité⁴.

Réservoirs de biodiversité réglementaires

Zonages	Nom du site	Communes concernées	Habitats déterminants
RBi - FR2400196	Sylve d'Argenson	Belleville ; Boisserolles ; Prissé-la-Charrière	NR
APPB - FR3800293	Venise verte	Amuré; Bessines; Coulon; Frontenay-Rohan-Rohan; Magné; Niort; Saint-Georges-de-Rex; Sansais; Vanneau-Irleau	84.4 Bocages 37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées 44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens 83.32 Plantations d'arbres feuillus 82.3 Culture extensive
APPB - FR3800294	Marais du Bourdet	Amuré ; Bourdet ; Épannes	37.2 Prairies humides eutrophes 44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens 53.5 Jonchaies hautes 54.3 Gazons riverains arctico-alpins 84.4 Bocages

⁴ Ce seuil de 10 ha a été fixé comme taille minimum respectant les espaces vitaux de la plupart des espèces inféodées aux milieux forestiers et présentes sur le territoire de la CAN.

Réservoirs de biodiversité couverts par un zonage de protection ou d'inventaires

Zonages	Nom du site	Communes concernées	Habitats principaux
Natura 2000 ZSC - FR5400450	Massif forestier de Chizé-Aulnay	Beauvoir-sur-Niort; Belleville, Boisserolles; La Foye- Monjault; Marigny; Prissé-la-Charrière	5130 Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ⁵ 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude
Zonages	Nom du site	Communes concernées	Habitats principaux
ZNIEFF1 - 540006867	Vallon des rochers de la chaise	Germond-Rouvre	41.3 - Frênaies
ZNIEFF1 - 540003244	Chênaie de Viron	Mauzé-sur-le-Mignon	34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides 34.4 - Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles
ZNIEFF1 - 540004549	Bois de grand Breuil	Mauzé-sur-le-Mignon	 34.3 - Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes 34.4 - Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles 41.7 - Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes
ZNIEFF1 – 540003525	Bois de Breuillac et de la Motte Aubert	Priaire	4.32 Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides 34.4 Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles
ZNIEFF1 - 540003526	Bois de Beaulieu	Thorigny-sur-le-Mignon	 34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides 34.4 - Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles 37.3 - Prairies humides oligotrophes 31.8 - Fourrés 41.7 - Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes
ZNIEFF1 – 540003235	La Chape	Usseau	44.3 - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens 89.2 Fossés et petits canaux 37 Prairies humides et mégaphorbiaies
ZNIEFF1 - 540004418	Forêt domaniale de Chizé	Beauvoir-sur-Niort; Belleville; Boisserolles; Marigny	34.4 - Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles 41.1 - Hêtraies 41.7 - Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes
Natura 2000 ZSC - FR5400446 Site Classé - SC.103	Marais poitevin	Amuré; Arçais; Bessines; Le Bourdet; Coulon; Epannes; Frontenay-Rohan-Rohan; Magné; Mauzé-sur-le-Mignon; Niort; Priaires; Prin-Deyrançon; Saint-Georges-de-Rex; Saint-Hilaire-la-Palud; Saint-Symphorien; Sansais; Usseau; Vallans; Vanneau-Irleau	1130 - Estuaires 1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse 1310 - Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses 1320 - Prés à Spartina 1330 - Prés-salés atlantiques

⁵ Sites d'orchidées remarquables

			1410 - Prés-salés méditerranéens
			1420 - Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques
			3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de
			l'Hydrocharition
			6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires
			6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux
			6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages
			montagnard à alpin
			7210 - Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae
			*
			7230 - Tourbières basses alcalines
			91EO - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior *
ENS - FR3800294	La forêt du Grand Bousseau	Prissé-la-Charrière	41.1 Hétraies
			37.1 Mégaphorbiaies
S. S.	Marais de Saint-		44.33 Aulnaies-frênaies alluviales non marécageuses
Site CEN	Hilaire-la-Palud	Arçais	44.92 Saulaies
FR1506200	Arçais		53.16 Roselières à baldingères
			37.21 Prairies naturelles humides
			37.1 Mégaphorbiaies
Site CEN FR1506210			44.92 Saulaies
	Tourbières de Prin- Deyrançon	Drin Doursonson	53.11 Roselières à phragmites
		Prin-Deyrançon	53.31 Cladiaies
			22.44 Groupements aquatiques de characées
			54.2 Bas marais alcalin

Réservoirs complémentaires identifiés à dire d'experts

Les boisements des reliquats de la Sylve d'Argenson de plus de 10 ha non couverts par un zonage de protection sont également identifiés comme réservoirs de biodiversité de la sous-trame forestière.

La qualité des boisements, leur importance relative en termes de superficie et la dynamique de mitage des espaces boisés sur ce secteur font de ces boisements des espaces à enjeux pour le maintien de la faune forestière (zone de repos et de vie des espaces associés à la sous-trame).

La recherche du maintien et/ou de la restauration de la fonctionnalité écologique entre ces espaces boisés classés en réservoirs constitue également un enjeu fort sur ce secteur.

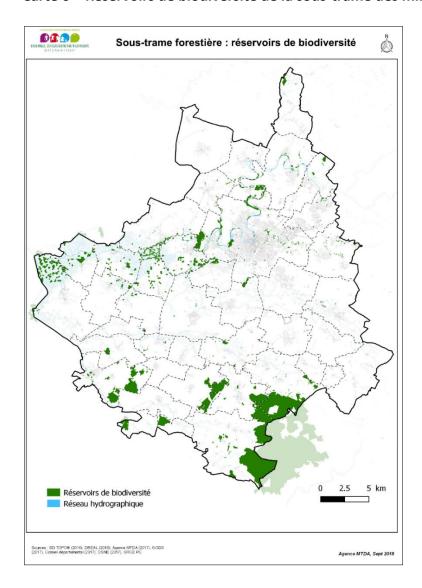
Réservoirs de biodiversité issus des PLU et de l'inventaire des bois réalisé par Niort Agglo

Les réservoirs de biodiversité identifiés dans certains PLU du territoire complètent l'identification des réservoirs de la sous-trame, à savoir :

- Les secteurs boisés classés en réservoirs de biodiversité dans le PLU de Niort (bois de la Tranchée et boisement de Surimeau)
- Les boisements inventoriés sur le territoire de Niort Agglo

La carte 6 présente les réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux forestiers ci-après.

Carte 6 – Réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux forestiers



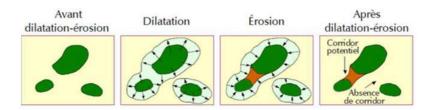
	Surface (km²)	% Milieux supports
Réservoirs de biodiversité	42 km²	87,6 %

d) Les corridors écologiques

L'identification des corridors écologiques des sous-trames se fait en deux étapes principales.

Étape 1 : modélisation des corridors écologiques

Pour mettre en évidence les corridors écologiques de la sous-trame forestière, nous utilisons un modèle de dilatation-érosion, qui permet de visualiser les connexions entre deux taches (réservoirs de biodiversité) en fonction d'une distance seuil fixée. Cette distance seuil doit permettre de retranscrire les distances de déplacements « d'un groupe d'espèces cibles » associées aux milieux forestiers.



Pour les corridors de la sous-trame forestière, nous modélisons les déplacements de la petite à moyenne faune terrestre (Rainette verte, sangliers, Lucane cerf-volant). Pour cela, nous avons testé trois distances seuils différentes : 4 km, 1,5 km et 1 km.

Les résultats obtenus pour la distance seuil de 1,5 km correspondant aux déplacements moyens de la Rainette verte⁶ ont été retenus pour tracer les corridors écologiques de la sous-trame forestière, jugés suffisamment couvrants et très cohérents avec les continuités identifiées à un rang supérieur.

Le choix d'une distance seuil repose sur une analyse croisée entre les capacités de déplacement du groupe d'espèces cibles rattachés à une soustrame (avec une logique de distance couvrant le plus possible les déplacements du groupe d'espèces) et le résultat en termes d'emprise géographique (où l'on vérifie la pertinence de l'emprise des corridors écologiques avec l'occupation des sols et les résultats issus des TVB de rang supérieur).

Étape 2 : découpage des corridors modélisés avec les milieux supports et milieux accueillants de la sous-trame

La dilatation-érosion étant réalisée « hors occupation du sol », l'étape qui suit vise à redécouper les enveloppes de dispersion identifiées avec la dilatation-érosion en prenant en compte les milieux supports (forestiers) et les milieux accueillants (landes, broussailles, haies, lisières de forêts) de la sous-trame pour le tracé des corridors écologiques.

A l'issue de ce travail, une comparaison entre les corridors obtenus et les résultats des échelles supra est réalisée pour d'éventuelles modifications.

Étape 3 : analyse de l'état des corridors écologiques avec les éléments fragmentants

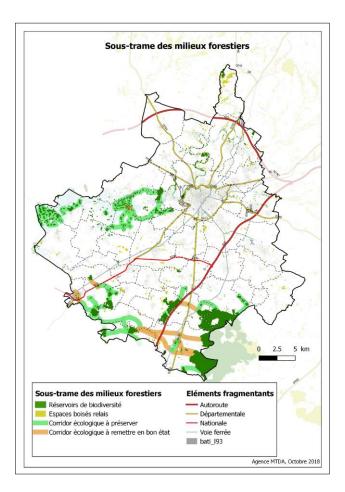
La prise en compte des éléments fragmentants (infrastructures de transports routières et ferroviaires, zones artificialisées, cours d'eau...) permet de préciser la fonctionnalité des corridors écologiques modélisés et identifiés préalablement, à savoir s'ils sont « corridors à préserver », quand ils sont en bon état ou « corridors à remettre en bon état », quand ils sont fragmentés (voir carte de travail présentée en annexe 4).

⁶ La capacité de dispersion de la Rainette verte est de quelques centaines de mètres à plusieurs km par an (MNHN, LPO 2011). La capacité de déplacement du Lucane Cerf-volant est de 1 km pour les femelles et de 3 km pour les mâles (Rink et Sinsch, 2007).

e) Cartographie de la sous-trame des milieux forestiers

La carte de la sous-trame des milieux forestiers de Niort Agglo est donc présentée ci-dessous. Compte tenu du caractère relictuel de l'essentiellement des boisements du territoire, les espaces boisés « relais » non classés en réservoirs, ont été ajoutés.

Carte 7 – Sous-trame des milieux forestiers de Niort Agglo



Les milieux forestiers sont plutôt relictuels sur le territoire de Niort Agglo. Les plus grands espaces boisés sont ceux de la Sylve d'Argenson, au Sud du territoire. Ce réservoir de biodiversité n'est pour autant pas connecté aux autres réservoirs à proximité (Priaires, Usseau, Mauzé-sur-le-Mignon, Thorigny-sur-le-Mignon), notamment du fait du cumul d'éléments fragmentants (autoroute, voie ferrée, route départementale).

Les autres réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux forestiers, à l'Ouest et au Centre du territoire de Niort Agglo, sont de plus petite taille mais sont majoritairement connectés entre eux. Les secteurs boisés de Mauzé-sur-le-Mignon et de Prin-Deyrançon sont cependant fragmentés par la voie ferrée, la RN11 et la RD811.

Notons enfin que les trois corridors écologiques au Sud de Niort Agglo (sur la commune de la Plaine d'Argenson) classés à « remettre en bon état », sont des corridors régionaux issus du SRADDET (ex-SRCE Poitou-Charentes).

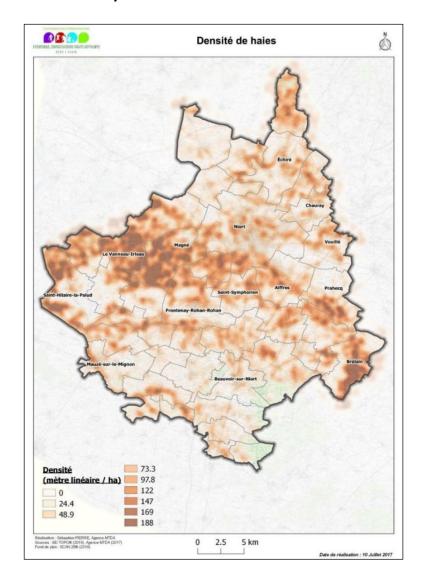
B. Sous-trame des milieux bocagers

a) Milieux supports de la sous-trame des milieux bocagers

Cette sous-trame regroupe les milieux associant prairies permanentes, réseaux de haies, les bosquets, les peupleraies, les ripisylves et les mares. Les milieux supports de la sous-trame des milieux bocagers ont été délimités à partir des données du Registre Parcellaire Graphique pour les prairies permanentes, des données de la BD Topo pour les haies, les mares, les bosquets et de l'inventaire des haies et des bois réalisé par Niort Agglo.

Un travail d'analyse des réseaux de haies a également été réalisé à partir de l'analyse de la densité des haies en mètre linéaire par hectare (mailles de 1 ha).

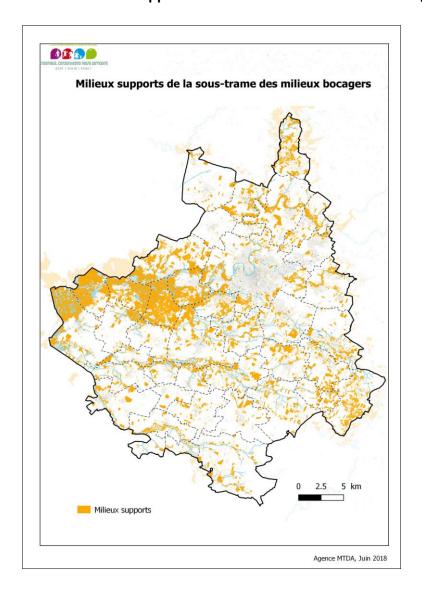
Carte 8 - Analyse de la densité du réseau de haies



L'analyse cartographique montre sans surprise que le Marais poitevin y est particulièrement bien représenté ainsi que les vallées alluviales (cartes 9). Les milieux supports de la sous-trame des milieux bocagers couvrent le quart du territoire intercommunal.

	Surface (km²)	% surface CAN
Milieux supports de la sous- trame	208,8 km²	25,5 %

Carte 9 - Milieux supports de la sous-trame des milieux bocagers



Pour la sous-trame des milieux bocagers, les espèces identifiées comme étant sensibles à la fragmentation et présentes sur le territoire de Niort Agglo sont listées ci-dessous.

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire
	Lucanus cervus	Lucarne Cerf-volant
Insectes	Osmoderma eremita	Pique-Prune
	Rosalia alpina	Rosalie des alpes
	Genetta genetta	Genette
	Martes foina	Fouine
	Meles meles	Blaireau
Mammifères	Mustela nivalis	Belette
	Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées
	Myotis myotis	Grand Murin
	Rhinolophus ferrumequinum	Grand Rhinolophe
	Athene noctua	Chouette chevêche
	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur
Oiseaux	Lullula arborea	Alouette lulu
	Streptopelia turtur	Tourterelle des bois
	<i>Uрира ерор</i> s	Huppe fasciée
	Cornus mas	Cornouiller mâle
	Crataegus laevigata	Aubépine lisse
	Malus sylvestris	Pommier sauvage
Diameter	Mespilus germanica	Néflier commun
Plantes	Rhamnus cathartica	Nerprun purgatif
	Ruscus aculeatus	Fragon faux-houx
	Sorbus domestica	Cormier
	Viburnum opulus	Viorne obier
Dontilos	Lacerta bilineata	Lézard vert occidental
Reptiles	Natrix natrix	Couleuvre à collier

c) Les réservoirs de biodiversité de la sous-trame

En dehors des peupleraies, qui font l'objet d'un classement en corridors écologiques, compte tenu de leurs caractéristiques sylvo-écologiques et de leur mode de gestion (voir annexe 10), les milieux bocagers du territoire de Niort Agglo (haies, prairies, ripisylves...) couverts par un zonage de protection et d'inventaires sont classés en réservoirs de biodiversité (voir liste ci-dessous).

Réservoirs de biodiversité réglementaires

Zonage	Nom du site	Communes concernées	Habitats déterminants
APPB - FR3800293	Venise verte	Amuré; Bessines; Coulon; Frontenay-Rohan-Rohan; Magné; Niort; Saint-Georges-de-Rex; Sansais; Vanneau-Irleau	84.4 Bocages 37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées 44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens 83.32 Plantations d'arbres feuillus 82.3 Culture extensive
APPB FR3800294	Marais du Bourdet	Amuré ; Bourdet ; Epannes	37.2 Prairies humides eutrophes 44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens 53.5 Jonchaies hautes 54.3 Gazons riverains arctico-alpins 84.4 Bocages

Réservoirs de biodiversité couverts par un zonage de protection ou d'inventaires

Zonages	Nom du site	Communes concernées	Habitats déterminants
Natura 2000 ZSC - FR5400446 Site Classé - SC.103	Marais poitevin	Amuré; Arçais; Bessines; Le Bourdet; Coulon; Épannes; Frontenay-Rohan-Rohan; Magné; Mauzé-sur-le-Mignon; Niort; Priaires; Prin-Deyrançon; Saint-Georges-de-Rex; Saint-Hilaire-la-Palud; Saint-Symphorien; Sansais; Usseau; Vallans; Vanneau-Irleau	1130 - Estuaires 1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse 1310 - Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses 1320 - Prés à Spartina 1330 - Prés-salés atlantiques 1410 - Prés-salés méditerranéens 1420 - Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires

			6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo- limoneux 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin 7210 - Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae * 7230 - Tourbières basses alcalines 91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior *
ZNIEFF1 540008028	Venise Verte	Amuré, Arçais, Bessines, Coulon, Frontenay-Rohan-Rohan, Magné, Niort, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la- Palud, Sansais, Vanneau-Irleau	37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées 44.3 - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens 53.2 - Communautés à grandes Laîches 53.3 - Végétation à Cladium mariscus 82.3 - Culture extensive
Zonages	Nom du site	Communes concernées	Habitats déterminants
ZNIEFF1 540120022	Marais de Galuchet	Niort	7230 Tourbières basses alcalines
ZNIEFF1 – 540003348	Marais du Bourdet	Amuré ; Bourdet ; Épannes	37.2 Prairies humides eutrophes 44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens 53.5 Jonchaies hautes 54.3 Gazons riverains arctico-alpins 84.4 Bocages
ZNIEFF1 540120020	Tourbière des vieilles herbes	Mauzé-sur-le-Mignon ; Prin-Deyrançon	22.13 - Eaux eutrophes 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées 53.1 - Roselières 84.1 - Alignements d'arbres
ZNIEFF1 540003300	Marais des tourbières des fontaines	Prin-Deyrançon	37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées 53.3 - Végétation à Cladium mariscus 54.2 - Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines) 84.1 - Alignements d'arbres
Site du CEN FR1501681	Marais de la Garette	Coulon ; Magné ; Sansais	37.1 Mégaphorbiaies 44.33 Aulnaies-frênaies alluviales non marécageuses 44.92 Saulaies 53.16 Roselières à baldingères 37.21 Prairies naturelles humides

Site du CEN FR1501669	Marais de Saint- Georges-de-Rex – Amuré	Saint-Georges-de-Rex ; Amuré	37.1 Mégaphorbiaies 44.33 Aulnaies-frênaies alluviales non marécageuses 44.92 Saulaies 53.11 Roselières à phragmites 37.21 Prairies naturelles humides
Site du CEN - FR1506201	Marais de Saint- Hilaire-la-Palud Arçais	Arçais, Saint-Hilaire-la-Palud	37.1 Mégaphorbiaies 44.33 Aulnaies-frênaies alluviales non marécageuses 44.92 Saulaies 53.16 Roselières à baldingères 37.21 Prairies naturelles humides
Site du CEN - FR1506196	Marais de Bessines à l'Ouchette	Bessines ; Frontenay-Rohan-Rohan ; Magné ; Niort	37.1 Mégaphorbiaies 37.1 Mégaphorbiaies dystrophes 37.21 Prairies hydrophiles 44.92 Saulaies 44.33 Frênaies alluviales non marécageuses 44.33 Aulnaies-Frênaies alluviales non marécageuses 53.16 Roselières à Phalaris 53.21 Magnocariçaies

Zonages	Nom du site	Communes concernées	Habitats déterminants
Site du CEN - FR1506209	Tourbières du Bourdet-Amuré	Amuré; Bourdet ; Épannes	37.1 Mégaphorbiaies 44.92 Saulaies 37.71 Megaphorbiaies eutrophe s 44.332 frênaies-aulnaies subhumides thermophiles 53.3 Cladiaies phragmitaies dense turficoles 24.43x22.432 Groupements aquatiques méso-eutrophes des fossés annexes des systèmes alluviaux 54.2x37.31 Prairies relictuelles et dégradées de bas marais alcalin
Site du CEN - FR1506210	Tourbières de Prin-Deyrançon	Mauzé-sur-le-Mignon, Prin-Deyrançon	37.1 Mégaphorbiaies 44.92 Saulaies 53.11 Roselières à phragmites 53.31 Cladiaies 22.44 Groupements aquatiques de characées 54.2 Bas marais alcalin
Site du CEN - FR1506215	Vallée de la Sèvre Niortaise amont	Échiré ; Saint-Gelais ; Villiers-en-Plaine	34.32 Pelouses sèches du Mesobromion

Réservoirs complémentaires identifiés à dire d'experts

Une analyse complémentaire par unité paysagère complète pour certains secteurs du territoire l'analyse préalablement menée à partir des zonages de protection ou d'inventaires. Pour l'unité paysagère des Cinq vallées, une analyse par photo-interprétation a notamment été conduite sur les prairies permanentes, les boisements et les parcelles bocagères en relation directe avec un cours d'eau⁷ pour compléter la sélection des réservoirs de biodiversité ; ces milieux étant en effet identifiés comme à enjeux forts pour la biodiversité et la fonctionnalité écologique de la sous-trame bocagère.

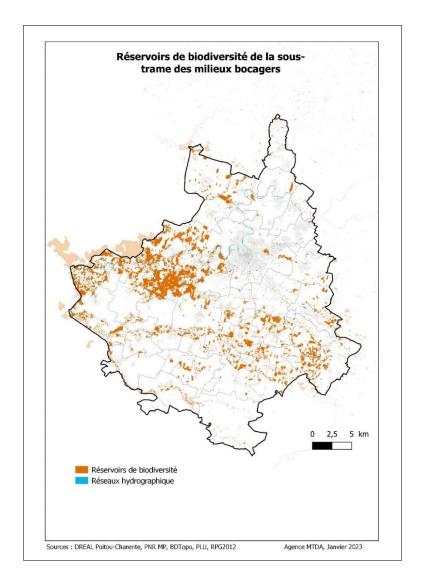
Inventaire des bois et haies de Niort Agglo

Les haies et bois inventoriés sur le territoire de Niort Agglo couverts par un zonage de protection sont classés en réservoirs de biodiversité. La carte 10 présente les réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux bocagers.

-

⁷ Une zone tampon de 50 m de part et d'autre des cours d'eau a été appliquée pour la sélection des milieux bocagers retenus en réservoirs de biodiversité.

Carte 10 – Réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux bocagers



	Surface (km²)	% Milieux supports
Réservoirs de biodiversité	73 km²	35 %

d) Les corridors écologiques

L'identification des corridors écologiques de la sous-trame bocagère est spécifique à cette sous-trame. En effet, au regard de l'importance des milieux bocagers, de leur emprise géographique sur le territoire de Niort Agglo et également de leur fonctionnalité écologique complexe, nous identifions l'ensemble des milieux bocagers non classés en réservoirs de biodiversité comme corridors écologiques.

Ainsi, l'approche retenue pour cette sous-trame est une approche fonctionnelle, où tous les éléments bocagers classés corridors écologiques sont à même de faciliter les déplacements des espèces de la sous-trame ; qu'ils relient deux réservoirs de biodiversité ou non.

e) Cartographie de la sous-trame des milieux bocagers

La cartographie de la sous-trame des milieux bocagers est présentée ci-après (carte 11).

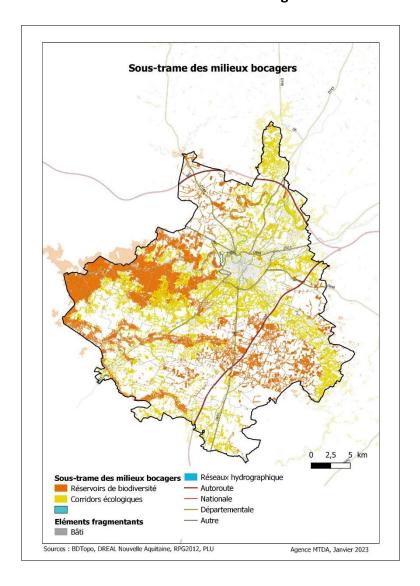
Les milieux bocagers sont particulièrement présents sur le territoire de Niort Agglo et constituent des milieux supports majeurs pour la fonctionnalité écologique des milieux et le déplacement des espèces.

Si les réservoirs de biodiversité bocagers sont les espaces au sein desquels la biodiversité est censée y être la plus forte, c'est bien l'ensemble des milieux bocagers qui permet la circulation des espèces animales et qui sont à préserver ou à restaurer quand les milieux sont fragmentés.

L'analyse de la cartographie met en évidence la fragmentation des milieux bocagers essentiellement via les infrastructures majeures de transport : l'autoroute A10, entre Prissé-la-Charrière et Vouillé, constitue l'élément fragmentant majeur pour ces milieux.

La proximité de l'A10 à la voie ferrée entre Belleville et Aiffres accentue la fragmentation des milieux sur ces secteurs. Enfin, la N248 de Fors à Frontenay-Rohan-Rohan et la N11 de Mauzé-sur-le-Mignon et Niort constituent également des éléments fragmentants pour les milieux bocagers.

Carte 11 – Sous-trame des milieux bocagers



C. Sous-trame des plaines agricoles ouvertes

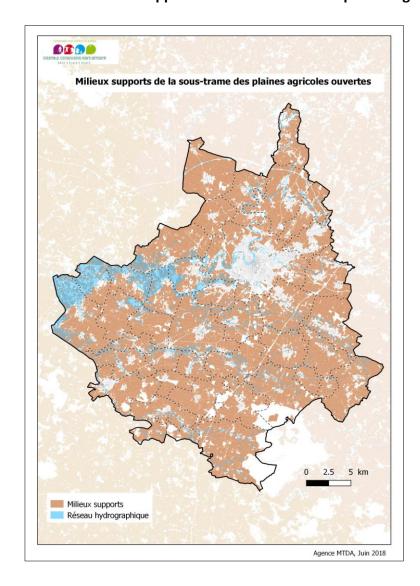
a) Milieux supports de la sous-trame des plaines agricoles ouvertes

La sous-trame des plaines agricoles ouvertes comprend différentes zones de cultures COP (Céréales-Oléo-Protéagineux) et de prairies permanentes et temporaires.

Ces derniers sont délimités à partir des îlots du Registre Parcellaire Graphique (2012). Cette sous-trame, qui revêt une importance particulière pour l'avifaune sur Niort Agglo, est très représentative du territoire.

	Surface (km²)	% surface CAN
Milieux supports de la sous- trame	612,7 km²	74,7 %

Carte 12 - Milieux supports de la sous-trame des plaines agricoles ouvertes



Le tableau ci-après présente plusieurs espèces sensibles à la fragmentation associées aux plaines agricoles ouvertes de Niort Agglo, des espèces plus communes fréquemment rencontrées sur le territoire et également des espèces floristiques messicoles (indicatrices de la qualité des espaces agricoles).

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire
Mammifères -	Lepus europaeus	Lièvre d'Europe
	Martes fouina	Fouine
	Alauda arvensis	Alouette des champs
	Burhinus oedicnemus	Oedicnème criard
	Circus cyaneus	Busard Saint-Martin
	Circus pygargus	Busard cendré
Oiseaux	Emberiza calandra	Bruant proyer
	Emberia hortulana	Bruant ortolan
	Oenanthe oenanthe	Traquet motteux
	Saxicola rubicola	Tarier pâtre
	Tetrax tetrax	Outarde canepetière
	Adonis annua	Adonis d'automne
	Papaver hybridum	Pavot hybride
Fanàsas flavistiaus (massisales)	Legousiaspeculum veneris	Miroir de Vénus
Espèces floristiques (messicoles)	Centaurea cyanus	Bleuet
	Lithospermum arvense	Grémil des champs
	Alopecurus myosuroides	Vulpin des champs

c) Les réservoirs de biodiversité

Les plaines agricoles ouvertes du territoire de Niort Agglo couvertes par un zonage de protection et d'inventaires classés en réservoirs de biodiversité ont été listées ci-dessous.

Réservoirs de biodiversité réglementaires

Zonages	Nom du site	Communes concernées	Habitats déterminants
APPB - FR3800293	Venise verte	Amuré; Bessines; Coulon; Frontenay-Rohan-Rohan; Magné; Niort; Saint-Georges-de-Rex; Sansais; Vanneau-Irleau	84.4 Bocages 37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées 44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens 83.32 Plantations d'arbres feuillus 82.3 Culture extensive

Réservoirs de biodiversité couverts par un zonage de protection ou d'inventaires

Zonage	Nom du site	Communes concernées	Habitats déterminants
ZNIEFF1 – 540003348	Marais du Bourdet	Amuré ; Bourdet ; Épannes	37.2 Prairies humides eutrophes 44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens 53.5 Jonchaies hautes 54.3 Gazons riverains arctico-alpins 84.4 Bocages
ZNIEFF1 - 540014445	Plaine de Frontenay	Fors; Frontenay-Rohan-Rohan; Granzay-Gript; Saint-Symphorien	82 Cultures
ZNIEFF1 - 540003526	Bois de Beaulieu	Thorigny-sur-le-Mignon	34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides 34.4 - Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles 37.3 - Prairies humides oligotrophes 31.8 - Fourrés 41.7 - Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes
ZNIEFF1 - 540003235	La Chape	Usseau	44.3 - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens 89.2 Fossés et petits canaux 37 Prairies humides et mégaphorbiaies
Natura 2000 ZSC - FR5400450	Massif forestier de Chizé-Aulnay	Beauvoir-sur-Niort; Belleville, Boisserolles; La Foye- Monjault; Marigny; Prissé-la-Charrière	5130 Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ⁸ 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude

⁸ Sites d'orchidées remarquables

Zonage	Nom du site	Communes concernées	Habitats déterminants
Natura 2000 ZSC - FR5400446 Site Classé - SC.103	Marais poitevin	Amuré ; Arçais ; Bessines ; Le Bourdet ; Coulon ; Épannes ; Frontenay-Rohan-Rohan ; Magné ; Mauzé-sur-le-Mignon ; Niort ; Priaires ; Prin-Deyrançon ; Saint-Georges-de-Rex ; Saint-Hilaire-la-Palud ; Saint-Symphorien ; Sansais ; Usseau ; Vallans ; Vanneau-Irleau	1130 - Estuaires 1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse 1310 - Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses 1320 - Prés à Spartina 1330 - Prés-salés atlantiques 1410 - Prés-salés méditerranéens 1420 - Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires 6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin 7210 - Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae * 7230 - Tourbières basses alcalines 91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior *
Natura 2000 ZPS - FR5410100 ZICO	Marais poitevin	Amuré ; Arçais ; Bessines ; Le Bourdet ; Coulon ; Épannes ; Frontenay-Rohan-Rohan ; Magné ; Mauzé-sur- le-Mignon ; Niort ; Priaires ; Prin-Deyrançon ; Saint- Georges-de-Rex ; Saint-Hilaire-la-Palud ; Saint- Symphorien ; Sansais ; Usseau ; Vallans ; Vanneau-Irleau	1330 Prés-salés atlantiques 3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires 6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin 6510 Prairies maigres de fauches de basse altitude 7210 Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davalliae

				7230 Tourbières basses alcalines
Natura 2000 ZPS - FR5412013 ZICO	Plaine de l Nord-Ouest	Niort	Coulon ; Sainte-Maxire ; Saint-Rémy ; Villiers-en-Plaine	

Zonage	Nom du site	Communes concernées	Habitats déterminants
Natura 2000 ZPS - FR5412007 ZICO	Plaine de Niort Sud- Est	Aiffres; Beauvoir-sur-Niort; Brûlain; Fors; Frontenay- Rohan-Rohan; Granzay-Gript; Juscorps; La Foye- Monjault; La Rochénard; Marigny; Niort; Prahecq; Saint-Martin-de-Bernegoue; Saint-Romans-des-Champs; Saint-Symphorien; Vallans; Vouillé	
Site du CEN - FR1506200	Marais de Saint- Hilaire-la-Palud Arçais	Arçais, Saint-Hilaire-la-Palud	37.1 Mégaphorbiaies 44.33 Aulnaies-frênaies alluviales non marécageuses 44.92 Saulaies 53.16 Roselières à baldingères 37.21 Prairies naturelles humides
Site du CEN FR1506201	Marais de Saint- Georges-de-Rex – Amuré	Saint-Georges-de-Rex ; Amuré	37.1 Mégaphorbiaies 44.33 Aulnaies-frênaies alluviales non marécageuses 44.92 Saulaies 53.11 Roselières à phragmites 37.21 Prairies naturelles humides
Site du CEN - FR1506209	Tourbières du Bourdet-Amuré	Amuré; Bourdet ; Épannes	37.1 Mégaphorbiaies 44.92 Saulaies 37.71 Megaphorbiaies eutrophe s 44.332 frênaies-aulnaies subhumides thermophiles 53.3 Cladiaies phragmitaies dense turficoles 24.43x22.432 Groupements aquatiques méso-eutrophes des fossés annexes des systèmes alluviaux 54.2x37.31 Prairies relictuelles et dégradées de bas marais alcalin
Site CEN - FR1506207	Plaine de Saint- Rémy	Saint-Rémy	Plaines cultivées
Site du CEN - FR1506210	Tourbières du Prin- Deyrançon	Mauzé-sur-le-Mignon	37.1 Mégaphorbiaies 44.92 Saulaies 53.11 Roselières à phragmites 53.31 Cladiaies 22.44 Groupements aquatiques de characées 54.2 Bas marais alcalin

Réservoirs complémentaires identifiés à dire d'experts

D'autres secteurs non couverts par un zonage de protection ou d'inventaire mais identifiés par les experts locaux comme sites à enjeux pour l'avifaune (en particulier pour l'Outarde canepetière et le Busard cendré) ont été classés comme réservoirs de biodiversité de la sous-trame, à savoir :

- Les zones de prairies et pelouses sèches à enjeux pour l'Outarde canepetière
- Les zones agricoles d'extension proposées pour le Busard cendré, par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

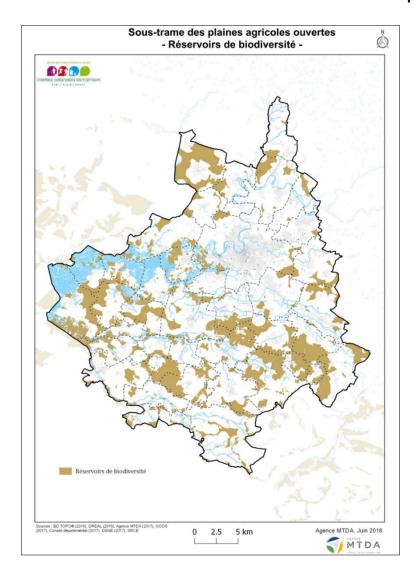
Ces propositions ont été validées par le groupe d'experts consultés lors des ateliers de mai 2017.

Réservoirs de biodiversité issus des PLU

Les réservoirs de biodiversité identifiés dans les PLU Grenellisés du territoire complètent l'identification des réservoirs de la sous-trame, à savoir : les secteurs agricoles extensifs classées RB dans le PLU de Niort, à savoir la plaine céréalière de la Goupillière et l'aérodrome de Niort.

La carte 13 présente les réservoirs de biodiversité de la sous-trame des plaines agricoles ouvertes.

Carte 13 – Réservoirs de biodiversité de la sous-trame des plaines agricoles ouvertes



	Surface (km²)	% Milieux supports
Réservoirs de biodiversité	194,1 km²	31,7 %

d) Les corridors écologiques

L'identification et l'analyse des corridors écologiques de la sous-trame se fait en deux étapes principales.

Étape 1 : modélisation des corridors écologiques

Pour mettre en évidence les corridors écologiques de la sous-trame des plaines agricoles ouvertes, nous avons mobilisé deux approches.

Pour les secteurs couverts par un zonage de protection ou d'inventaire à visée avifaunistique (ZICO, ZNIEFF2, Natura 2000 ZPS), nous avons classé comme corridors écologiques (diffus) les milieux agricoles ouverts, les haies et tout autre milieu ouvert et semi-ouvert (landes, broussailles...), couverts par ces zonages⁹.

Pour les secteurs non couverts par un zonage de protection ou d'inventaire, nous utilisons un modèle de dilatation-érosion, qui permet de visualiser les connexions entre deux taches (réservoirs de biodiversité) en fonction d'une distance seuil fixée. Cette distance seuil doit permettre de retranscrire les distances de déplacements « d'un groupe d'espèces cibles » associées aux milieux de la sous-trame.

Pour les corridors de la sous-trame des plaines agricoles ouvertes, nous raisonnons les enveloppes de dispersion au regard des déplacements de la petite faune associés à la sous-trame (Lièvre, Bruant ortolan, Traquet motteux, Tarier pâtre, etc.). Pour cela, nous avons testé trois distances seuils différentes : 1,5 km, 1 km et 500 m.

Les résultats obtenus pour la distance seuil de 1,5 km ont été retenus pour tracer les corridors écologiques de la sous-trame, jugés suffisamment couvrants et très cohérents avec les continuités identifiées à un rang supérieur.

Le choix d'une distance seuil repose sur une analyse croisée entre les capacités de déplacement du groupe d'espèces cibles rattachés à une soustrame (avec une logique de distance couvrant le plus possible les déplacements du groupe d'espèces) et le résultat en termes d'emprise géographique (où l'on vérifie la pertinence de l'emprise des corridors écologiques avec l'occupation des sols et les résultats issus des TVB de rang supérieur).

⁹ Les espaces forestiers, les bâtis et les zones urbanisées ont été retirés des corridors écologiques de la sous-trame des plaines agricoles ouvertes, en prenant une zone tampon de 50 m.

Étape 2 : découpage des corridors modélisés avec les milieux supports et milieux accueillants de la sous-trame

La dilatation-érosion étant réalisée « hors occupation du sol », l'étape qui suit vise à redécouper les enveloppes de dispersion identifiées avec la dilatation-érosion en prenant en compte les milieux supports (plaines agricoles ouvertes) et les milieux accueillants (haies, milieux calcicoles, milieux humides ouverts) de la sous-trame pour le tracé des corridors écologiques.

A l'issue de ce travail, une comparaison entre les corridors obtenus et les résultats des échelles supra est réalisée pour d'éventuelles modifications.

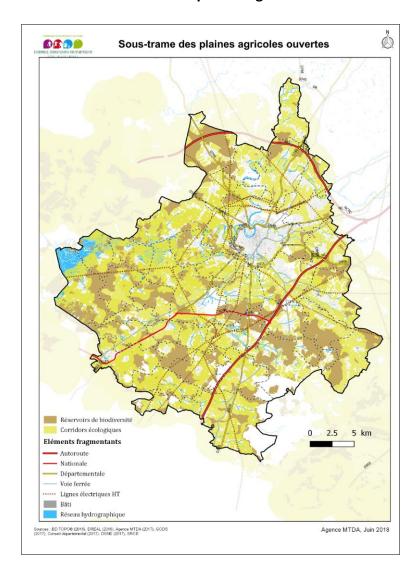
Étape 3 : analyse de l'état des corridors écologiques avec les éléments fragmentants

La prise en compte des éléments fragmentants (infrastructures de transports routières et ferroviaires, zones artificialisées, cours d'eau...) permet de préciser la fonctionnalité des corridors écologiques modélisés et identifiés préalablement, à savoir s'ils sont en « bon état » et à préserver ou s'ils sont fragmentés et donc « à remettre en bon état ».

e) Cartographie de la sous-trame des plaines agricoles ouvertes

La cartographie de la sous-trame des plaines agricoles ouvertes est présentée ci-dessous (carte 14).

Carte 14 – Sous-trame des plaines agricoles ouvertes



Les milieux de plaines agricoles ouvertes sont importants pour le maintien de la biodiversité sur le territoire.

S'ils permettent le maintien de nombreuses espèces faunistiques et floristiques, la sous-trame des plaines agricoles ouvertes de Niort Agglo a été construite au regard de l'enjeu avifaunistique important du territoire (avec la présence de plusieurs espèces protégées comme l'Outarde canepetière et le Busard cendré).

Cette finalité explique l'emprise géographique des secteurs classés en corridors écologiques pour cette sous-trame, où tous les milieux agricoles ouverts (cultures, prairies permanentes et temporaires) sont importants pour le maintien de la fonctionnalité écologique.

Les infrastructures majeures de transport (A10, A83, N248, N11...) ainsi que les lignes haute tension fragmentent les déplacements de l'avifaune ; les milieux urbanisés en développement à proximité des zones de réservoirs constituent également des facteurs de dérangement de la faune et de fragilisation de la sous-trame. La diagonale Priaire / Chauray est l'un des secteurs du territoire les plus sensibles avec à la fois une concentration d'éléments fragmentants et de réservoirs de biodiversité.

D. Sous-trame des milieux calcicoles

a) Milieux supports de la sous-trame des milieux calcicoles

La sous-trame des milieux calcicoles regroupe les pelouses et les prairies maigres, ainsi que les coteaux calcaires.

Plusieurs sources de données sont mobilisées pour cette sous-trame : celles du Département des Deux-Sèvres (sites majeurs¹⁰ et autres pelouses sèches) et celles de Niort Agglo. Pour autant, tous les milieux calcicoles n'ont pas fait l'objet de vérification terrain.

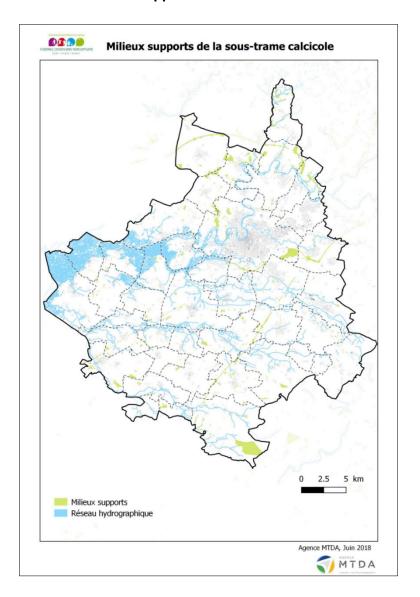
	Surface (km²)	% surface CAN
Milieux supports de la sous- trame	18,5	2,2 %

¹⁰ étude 2013 DSNE

Si les milieux supports de la sous-trame couvrent l'ensemble des milieux calcicoles (avérés et potentiels), leur classement en réservoirs de biodiversité fait l'objet d'une sélection des habitats avérés (voir ci-après).

Plusieurs milieux calcicoles intéressants sont recensés au niveau de l'aérodrome de Niort, dans certains boisements (Chizé, Bois de la Noue) et le long des autoroutes (A10, A83).

Carte 15 - Milieux supports de la sous-trame des milieux calcicoles



Pour la sous-trame des milieux calcicoles, les espèces identifiées comme étant sensibles à la fragmentation et présentes sur le territoire de Niort Agglo sont listées ci-dessous.

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire
Amphibiens	Alytes obstetricans	Alyte accoucheur
	Libelloides sp.	Ascalaphe
lusa ata a	Maculinea arion	Azuré du Serpolet
Insectes	Lysandra bellargus	Bel Argus
	Colias alfacariensis	Fluoré
Reptiles	Lacerta bilineata	Lézard à deux raies
Diameter	Anacamptis pyramidalis	Orchis pyramidal
Plantes	Ophrys sp.	Ophrys sp.

c) Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux calcicoles correspondent aux **pelouses sèches avérées** du territoire et intègrent les pelouses sèches classées par le Département (11 sites majeurs¹¹ et les autres pelouses sèches avérées), ainsi que les "pelouses à fort potentiel" avérées (donnée CAN).

Plusieurs sites, classés réservoirs de biodiversité de la sous-trame correspondent à des sites gérés par le CEN : Pelouse calcaire du Bois de la Noure, Vallées de la Sèvre Niortaise Amont, Val d'Egray - Citerne de Ste Ouenne.

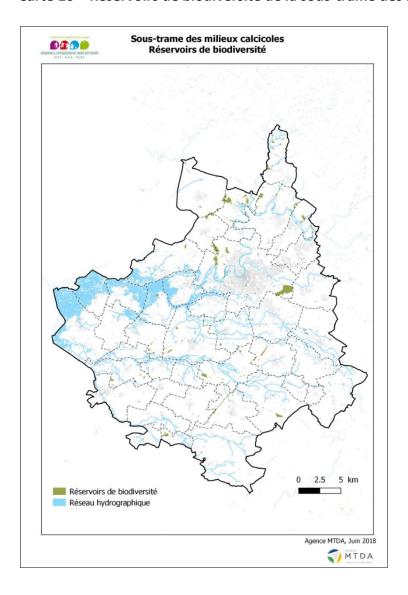
Les pelouses sèches classées en réservoirs dans le PLU de Niort, à savoir celles de l'aérodrome, de la vallée de Buffevent-Torfou et de la vallée de Vigon sont également intégrées comme réservoirs de la sous-trame intercommunale.

¹¹ Etude DSNE, 2013.

	Surface (km²)	% Milieux supports
Réservoirs de biodiversité	12 km²	65,0 %

La carte 16 présente les réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux calcicoles.

Carte 16 – Réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux calcicoles



d) Les corridors écologiques

L'identification des corridors écologiques des sous-trames se fait en deux étapes principales.

Étape 1 : modélisation des corridors écologiques

Pour mettre en évidence les corridors écologiques potentiels de la sous-trame des milieux calcicoles, nous appliquons une dilatation-érosion de 200 m autour des sites classés en réservoirs de biodiversité.

Cette distance seuil de 200 mètres a été fixée par rapport au domaine vital de l'Azuré du Serpolet (Maculinea arion)¹².

Le choix d'une distance seuil repose sur une analyse croisée entre les capacités de déplacement du groupe d'espèces cibles rattachés à une soustrame (avec une logique de distance couvrant le plus possible les déplacements du groupe d'espèces) et le résultat en termes d'emprise géographique (où l'on vérifie la pertinence de l'emprise des corridors écologiques avec l'occupation des sols et les résultats issus des TVB de rang supérieur).

Étape 2 : analyse de l'état des corridors écologiques avec les éléments fragmentants

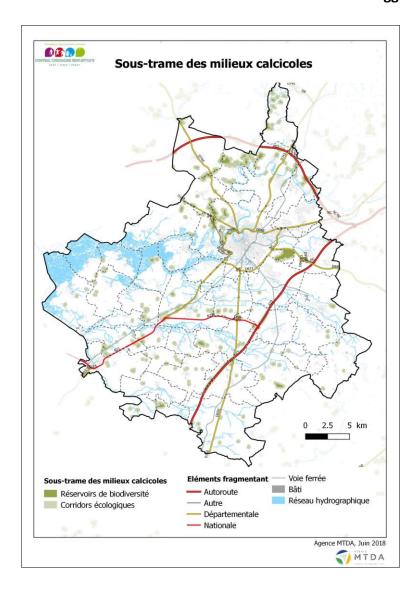
La prise en compte des éléments fragmentants (infrastructures de transports routières et ferroviaires, zones artificialisées, cours d'eau...) permet de préciser la fonctionnalité des corridors écologiques modélisés et identifiés préalablement, à savoir s'ils sont en bon état et à préserver ou s'ils sont fragmentés et donc à remettre en bon état.

e) Cartographie de la sous-trame des milieux calcicoles

La cartographie de la sous-trame des milieux calcicoles est présentée ci-dessous (carte 17).

¹² La moyenne des déplacements cumulés des adultes se situe entre 200 et 400 m ; le maximum observé est de 5,7 km (Pauler-Fürste et al., 1996 ; Nowicki et al., 2005).

Carte 17 – Sous-trame des milieux calcicoles de Niort Agglo



Les milieux calcicoles sont des milieux à forts enjeux écologiques, naturellement fragmentés et vulnérables à la pression foncière.

Le territoire de Niort Agglo concentre de forts enjeux au Nord, à l'Est et à l'Ouest de Niort, avec la présence de milieux calcicoles de taille significative ; le reste du territoire étant couvert par des pelouses de taille plus réduite.

Les pelouses calcicoles sont plus particulièrement fragmentées sur la commune de Niort, à l'Ouest du bourg par la RD148, au Nord de la commune de Saint-Rémy, par la RD744, à Saint-Gelais, par l'A83.

Notons également la présence de pelouses sèches classées en réservoirs de biodiversité de part et d'autre de routes : Frontenay-Rohan-Rohan à l'intersection de la RN248 et de la RN11 et le long de la voie ferrée ; à Fors, le long de l'A10 ; à Échiré le long de la RD743 et le long de la voie ferrée et à Saint-Rémy, le long de la RD648.

E. Sous-trame des milieux aquatiques et humides

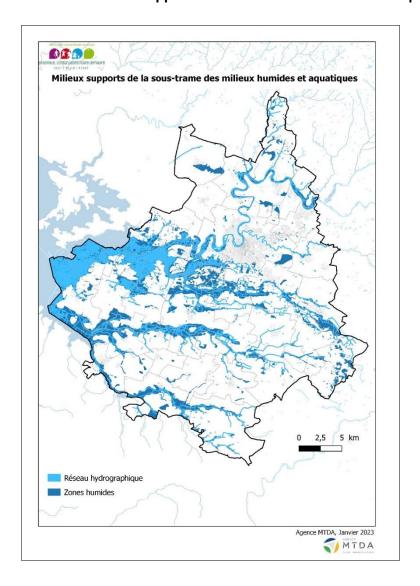
a) Milieux supports de la sous-trame des milieux aquatiques et humides

Ce sont les cours d'eau, zones humides, mares et plans d'eau du territoire.

Les milieux humides correspondent aux milieux humides du Marais poitevin identifiés par le Forum des Marais Atlantiques en 1999 et aux inventaires communaux de zones humides, plans d'eau et mares réalisés sur le territoire de Niort Agglo.

	Surface (km²) / Linéaire (Km)	% Milieux supports
Milieux supports de la sous- trame (milieux humides)	99 km²	12 %

Carte 18 - Milieux supports de la sous-trame des milieux aquatiques et humides



Pour la sous-trame des milieux aquatiques et humides les espèces identifiées comme étant sensibles à la fragmentation et présentes sur le territoire de Niort Agglo sont listées ci-dessous.

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire
	Bufo calamita	Crapaud calamite
Amphibiens	Pelodytes punctatus	Pélodyte ponctué
	Triturus marmoratus	Triton marbré
	Coenagrion mercuriale	Agrion de Mercure
	Coenonympha oedippus	Fadet des Laîches
	Cyaniris semiargus	Demi-argus
	Gomphus graslinii	Gomphe de Graslin
Incortos	Lestes dryas	Leste des bois
Insectes	Lestes macrostigma	Leste à grands ptérostisgmas
	Lycaena dispar	Cuivré des marais
	Maculinea teleius	Azuré de la Sanguisorbe
	Platycnemis latipes	Agrion blanchâtre
	Rosalia alpina	Rosalie des alpes
	Campagnol amphibie	Arvicola sapidus
	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe
Mammifères	Lutra lutra	Loutre d'Europe
	Mustela lutreola	Vison d'Europe
	Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler
Mollusques et	Austropotamobius pallipes	Écrevisse à pattes blanches
crustacés	Gallasellus heilyi	Gallaselle
	Acrocephalus schoenobaenus	Phragmite des joncs
Oiseaux	Acrocephalus scirpaceus	Rousserolle effarvatte
Oiseaux	Anthus pratensis	Pipit farlouse
	Cettia cetti	Bouscarle de Cetti
	Alosa fallax fallax	Alose feinte
Deissans	Anguilla anguilla	Anguille européenne
Poissons	Esox lucius	Brochet
	Alosa alosa	Grande Alose

	Lampetra fluviatilis	Lamproie de rivière
	Lampetra planeri	Lamproie de planer
	Petromyzon marinus	Lamproie marine
Doubiles	Emys orbicularis	Cistude d'Europe
Reptiles	Natrix natrix	Couleuvre à collier
Plantes	Fritillaria meleagris	Fritillaire pintade

c) Les réservoirs de biodiversité de la sous-trame

Pour le classement en réservoirs de biodiversité, nous distinguons les milieux aquatiques des milieux humides.

Pour les milieux aquatiques, les cours d'eau classés en listes 1 et 2 avec une bande tampon de 20 m de part et d'autre¹³ sont automatiquement intégrés comme réservoirs de biodiversité de la sous-trame.

Réservoirs de biodiversité aquatiques

Zonages	Communes concernées	Habitats déterminants du zonage
Cours d'eau Liste 1	Vair lieta annulèta an annu 4	Eau douce
avec bande tampon de		
20 m		
Cours d'eau Liste 2	Voir liste complète en annexe 4	
avec bande tampon de		Eau douce
20 m		

Pour les milieux humides de Niort Agglo, nous opérons une sélection des zones humides d'intérêt environnemental particulier et des zones couvertes par un zonage de protection ou d'inventaires pour leur classement en réservoirs de biodiversité.

¹³ La bande tampon permet d'intégrer les ripisylves et forêts rivulaires comme éléments de fonctionnalité de la sous-trame aquatique et humide.

Réservoirs de biodiversité humides obligatoires

Zonages	Nom du site	Communes concernées	Habitats déterminants du zonage
APPB - FR3800293	Venise verte	Amuré ; Bessines ; Coulon ; Frontenay-Rohan-Rohan ; Magné ; Niort ; Saint-Georges-de-Rex ; Sansais ; Vanneau- Irleau	84.4 Bocages 37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées 44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens 83.32 Plantations d'arbres feuillus
			82.3 Culture extensive
			37.2 Prairies humides eutrophes
APPB -			44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens
FR3800294	Marais du Bourdet	Amuré ; Bourdet ; Épannes	53.5 Jonchaies hautes
			54.3 Gazons riverains arctico-alpins
			84.4 Bocages

Réservoirs de biodiversité humides couverts par un zonage de protection ou d'inventaires

Zonages	Nom du site	Communes concernées	Habitats déterminants du zonage
Site du CEN - FR1506200	Marais de Saint- Hilaire-la-Palud Arçais	Arçais ; Saint-Hilaire-la-Palud	37.1 Mégaphorbiaies 44.33 Aulnaies-frênaies alluviales non marécageuses 44.92 Saulaies 53.16 Roselières à baldingères 37.21 Prairies naturelles humides
Site du CEN - FR1506201	Marais de Saint- Georges-de-Rex Amuré	Amuré ; Saint-Georges-de-Rex ; Sansais	37.1 Mégaphorbiaies 44.33 Aulnaies-frênaies alluviales non marécageuses 44.92 Saulaies 53.11 Roselières à phragmites 37.21 Prairies naturelles humides
Site du CEN - FR1506198	Marais de la Garette	Magné ; Sansais	37.1 Mégaphorbiaies 44.33 Aulnaies-frênaies alluviales non marécageuses 44.92 Saulaies 53.16 Roselières à baldingères 37.21 Prairies naturelles humides
Site du CEN - FR1506196	Marais de Bessines à l'Ouchette	Bessines ; Frontenay-Rohan-Rohan ; Magné ; Niort	37.1 Mégaphorbiaies 37.1 Mégaphorbiaies dystrophes 37.21 Prairies hydrophiles 44.92 Saulaies 44.33 Frênaies alluviales non marécageuses

			44.33 Aulnaies-Frênaies alluviales non marécageuses
			53.16 Roselières à Phalaris
			53.21 Magnocariçaies
			37.1 Mégaphorbiaies
Site du CEN - FR1506212	Marais du Vanneau-Irleau	Arçais, Vanneau-Irleau, Sansais	44.33 Aulnaies-frênaies alluviales non marécageuses
			44.92 Saulaies
			53.16 Roselières à baldingères
			37.21 Prairies naturelles humides
	Tourbières du Bourdet-Amuré	Amuré; Bourdet ; Épannes	37.1 Mégaphorbiaies
			44.92 Saulaies
			37.71 Megaphorbiaies eutrophe s
Site du CEN -			44.332 frênaies-aulnaies subhumides thermophiles
FR1506209			53.3 Cladiaies phragmitaies dense turficoles
			24.43x22.432 Groupements aquatiques méso-eutrophes des fossés
			annexes des systèmes alluviaux
			54.2x37.31 Prairies relictuelles et dégradées de bas marais alcalin
	Tourbières de Prin- Deyrançon	Mauzé-sur-le-Mignon, Prin-Deyrançon	37.1 Mégaphorbiaies
			44.92 Saulaies
Site du CEN -			53.11 Roselières à phragmites
FR1506210			53.31 Cladiaies
			22.44 Groupements aquatiques de characées
			54.2 Bas marais alcalin
Sites CEN	Tourbières et zones humides du Mignon	Mauzé-sur-le-Mignon, Prin-Deyrançon	37.1 Mégaphorbiaies
			37.21 Prairies hydrophiles
			44.33 Aulnaies-frênaies
			54.2 Bas marais alcalin
			53.16 Roselières à Phalaris

Zonages	Nom du site	Communes concernées	Habitats déterminants du zonage
Natura 2000 ZSC - FR5400446 Site Classé –SC.103	Marais poitevin	Amuré; Arçais; Bessines; Le Bourdet; Coulon; Épannes; Frontenay-Rohan-Rohan; Magné; Mauzé- sur-le-Mignon; Niort; Priaires; Prin-Deyrançon; Saint-Georges-de-Rex; Saint-Hilaire-la-Palud; Saint- Symphorien; Sansais; Usseau; Vallans; Vanneau- Irleau	1130 - Estuaires 1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse 1310 - Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses 1320 - Prés à Spartina 1330 - Prés-salés atlantiques 1410 - Prés-salés méditerranéens 1420 - Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires 6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin 7210 - Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae * 7230 - Tourbières basses alcalines 91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior *
ZNIEFF1 540008028	Venise Verte	Amuré, Arçais, Bessines, Coulon, Frontenay-Rohan- Rohan, Magné, Niort, Saint-Georges-de-Rex, Saint- Hilaire-la-Palud, Sansais, Vanneau-Irleau	84.4 - Bocages 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées 44.3 - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens 53.2 - Communautés à grandes Laîches 53.3 - Végétation à Cladium mariscus 82.3 - Culture extensive
ZNIEFF1 540120022	Marais de Galucher	Niort	7230 - Tourbières basses alcalines
ZNIEFF1 540120020	Tourbière des vieilles herbes	Mauzé-sur-le-Mignon ; Prin-Deyrançon	22.13 - Eaux eutrophes 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées 53.1 - Roselières 84.1 - Alignements d'arbres

ZNIEFF1 540003300	Marais des tourbières des fontaines	Prin-Deyrançon	37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées 53.3 - Végétation à Cladium mariscus 54.2 - Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines) 84.1 - Alignements d'arbres
ZNIEFF1 - 540003235	La Chape	Usseau	44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens89.2 Fossés et petits canaux37 Prairies humides et mégaphorbiaies
ZNIEFF1 - 540030024	Basse vallée de la Sèvre niortaise	Echiré, Niort, Saint-Maxire, Sciecq,	41.4 Forêts mixtes de pentes et ravins 37.7 Lisières humides à grande herbes 44.311 Forêts de frênes et d'aulnes à laîches
ZNIEFF1 - 540220164	Communal de Fors	Fors	37.2 Prairies humides eutrophes 38.2 Prairies de fauche de basse altitude 53.1 - Roselières

Réservoirs complémentaires pour les zones humides d'intérêt

La grande zone humide du Marais poitevin identifiée par le Forum des Marais Atlantiques en 1999 est classée comme réservoir de biodiversité de la sous-trame aquatique et humide. La zone humide correspond aux zones à enjeux du marais mouillé et vallées humides pour *Mégaphorbiaie* et *Magnocariçaie* (potentiel à conforter) et pour *Phragmitaie* et Scirpaie maritime (potentiel à préserver), voir carte 6 en annexe.

Ce site, entièrement couvert par une ZNIEFF2, est également identifié comme réservoir de biodiversité du SRADDET NA (ex-SRCE Poitou-Charentes).

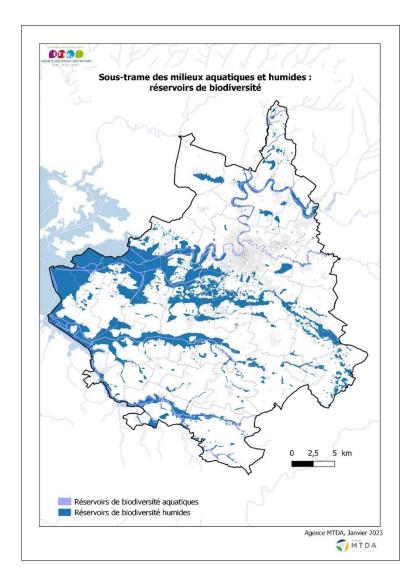
Enfin, les zones humides d'intérêt inventoriées¹⁴ et non couvertes par un zonage de protection sont également retenues comme réservoirs de biodiversité.

La carte 19 présente les réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux aquatiques et humides.

_

¹⁴ Sont concernées les zones humides suivantes classées par Corine Biotopes : 2p Plans d'eau et mares ; 2c Communautés amphibies ; 3 Prairies, Fourrés ; 4 Boisements et 5 Roselières, Marais et Sources.

Carte 19 – Réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux aquatiques et humides



	Surface (km²)	% Milieux supports
Réservoirs de biodiversité	94,9 km²	95,6 %

d) Les corridors écologiques

Nous distinguons à nouveau pour l'identification des corridors écologiques le cas des milieux aquatiques et des milieux humides.

Pour les milieux aquatiques, sont classés corridors écologiques tous les cours d'eau non classés réservoirs de biodiversité. Une bande tampon de 20 m de part et d'autre de ces cours d'eau est également classée en corridor pour prendre en compte la ripisylve.

Pour les milieux humides, les corridors écologiques sont modélisés à partir du modèle de dilatation-érosion.

Deux étapes sont nécessaires à l'identification de ces corridors.

Étape 1 : modélisation des enveloppes de dispersion potentielles

La méthode de dilatation-érosion permet de visualiser les connexions entre deux taches (réservoirs de biodiversité) en fonction d'une distance seuil fixée.

Cette distance seuil doit permettre de retranscrire les distances de déplacements « d'un groupe d'espèces cibles » associées aux milieux aquatiques et humides.

Pour les milieux humides, nous modélisons les enveloppes potentielles de dispersion en nous basant sur les déplacements moyens d'une espèce emblématique de la sous-trame : le Triton marbré¹⁵.

¹⁵ le Triton marbré effectue des mouvements saisonniers en périodes pré-nuptiale et post-nutpiale, pour rejoindre les milieux aquatiques pour la reproduction. Dans ce cadre, les déplacements sont de l'ordre de quelques dizaines de mètres à quelques centaines de mètres (ONEMA, MNHN, 2012). Les capacités de déplacement de cette espèce permettent de couvrir celle d'autres espèces inféodées à la sous-trame (odonates, rhopalocères...).

Ainsi, la distance de dispersion de 250 m a été retenue pour la modélisation des corridors écologiques des milieux humides.

- Étape 2 : découpage des corridors modélisés avec l'occupation des sols

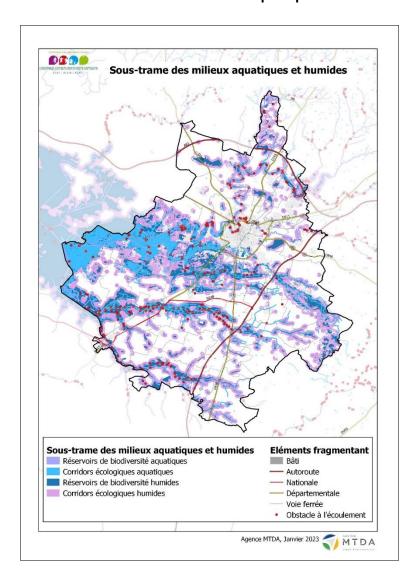
La dilatation-érosion étant réalisée « hors occupation du sol », l'étape qui suit vise à redécouper les enveloppes de dispersion identifiées avec les espaces urbanisés, les infrastructures de transport, les milieux fermés (forêts), les zones de cultures intensives.

Le résultat issu de ce travail de découpe permet d'identifier les corridors écologiques de la sous-trame humide.

e) Cartographie de la sous-trame des milieux aquatiques et humides

La cartographie de la sous-trame des milieux aquatiques et humides de Niort Agglo est présentée ci-dessous (carte 20).

Carte 20 – Sous-trame des milieux aquatiques et humides de Niort Agglo



Les milieux aquatiques du territoire sont fortement fragmentés, avec la présence de très nombreux ouvrages qui interrompent la continuité aquatique en particulier de la Sèvre Niortaise, la Courance, le Mignon et de la Guirande.

Les continuités associées aux milieux humides sont sans surprise plus concentrées sur la moitié Ouest du territoire de Niort Agglo (grande zone humide du marais Poitevin) mais elles sont également identifiables de manière significative sur le reste du territoire, en particulier le long de cours d'eau (Le Mignon, la Sèvre Niortaise, la Guirande, la Courance).

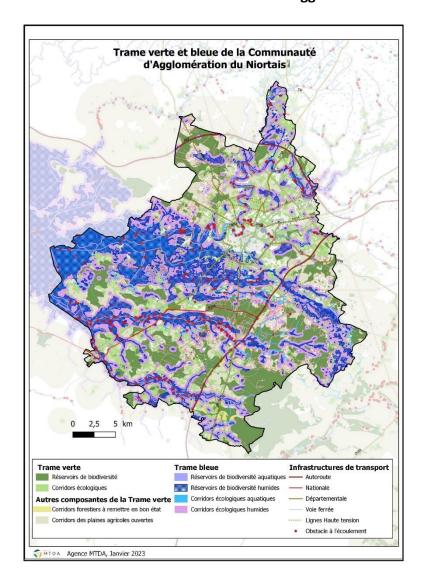
Les pressions qui pèsent sur la fonctionnalité des continuités de milieux humides sont liées selon les cas à l'étalement urbain, la mise en cultures de prairies humides ou la fragmentation par des infrastructures de transport. Les secteurs qui apparaissent les plus vulnérables se concentrent sur Épannes, Fors, Aiffres et le secteur Ouest de Niort (proximité du tissu urbain et des infrastructures de transport).

Le maillage de canaux sur le territoire du parc constitue également des éléments fragmentant les continuités de milieux humides.

3. Cartographie de la Trame Verte et Bleue de Niort Agglo

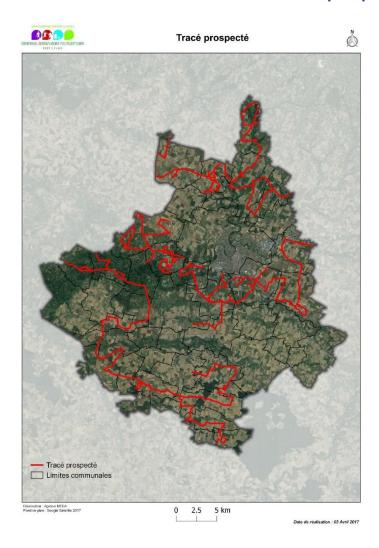
La synthèse des analyses précédemment conduites permet de produire la cartographie de la TVB de Niort Agglo.

Carte 21: Trame verte et bleue de Niort Agglo



III. Annexes

1. Annexe 1 : Secteurs et communes prospectés pour la campagne de terrain (analyse paysagère/TVB)



- Aiffres
- Amuré
- Arçais
- Belleville
- Bessines
- Beauvoir-sur-Niort
- Boisserolles
- Coulon
- Échiré
- Frontenay Rohan-Rohan
- Granzay-Gript
- Germond-Rouvre
- La Foye-Monjault
- Le Bourdet

- Le Vanneau-Irleau
- Magné
- Mauzé-sur-le-Mignon
- Prahecq
- Prin-Deyrançon
- Prissé-la-Charrière
- Saint-Gelais
- Saint-Maxire
- Saint-Symphorien
- Sansais
- Thorigny-sur-le-Mignon
- Usseau
- Villiers-en-Plaine
- Vouillé

2. Annexe 2 : Compte rendu de l'atelier du 11 mai 2017 sur la TVB de Niort Agglo

1. LISTE DES PRESENTS

Nom	Prénom	Organisme	Contact
Lacroix	Cécile	DDT79	cecile.lacroix@deux-sevres.gouv.fr
Ghris	Leila	DDT79	<u>leila.ghris@etu.univ-poitiers.fr</u>
Maïano	Sabrina	CREN Poitou-Charentes	maiano@cren-poitou-charentes.org
Bouet	Natacha	CD79 – DAE	natacha.bouet@deux-sevres.fr
Berthonneau	David	Fédération de chasse 79	dberthonneau@chasse-79.fr
Parot	Dominique	DDT79	-
Burylo	Catherine	DDT79 – PTS	catherine.burylo@deux-sevres.gouv.fr
Regnery	Baptiste	ORE Poitou-Charentes	regnery@observatoire-environnement.org
Caillé	Olivier	SMEPDEDP de la vallée de la Courance	<u>bv-courance@orange.fr</u>
Grigorciek	Julien	Syndicat des eaux du Vivier	julien.grigorciek@eaux-du-vivier.fr
Moreau	Nicolas	Syndicat des eaux Centre Ouest	nicolas.moreau@syndicat-seco.com
Lanau	Clarisse	PNR Marais poitevin	c.lanau@parc-marais-poitevin.fr
Baron	Xavier	PNR Marais poitevin	x.baron@parc-marais-poitevin.fr
Chargé	Rémi	Groupe ornithologique 79	remi@ornitho79.org
Vouhé- Barribaud	Marie	CAN	marie.barribaud@mairie-niort.fr
Baty	Manuela	CAN	manuella.baty@agglo-niort.fr
Moresmau	Marie-Noëlle	Agence MTDA	marie.moresmau@mtda.fr
Léger	François	Agence MTDA	Francois.leger@mtda.fr

Excusés

- Établissement Public du Marais poitevin
- Deux-Sèvres Nature Environnement
- DREAL
- CRPF

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT/PLUi-D de la communauté d'agglomération du Niortais, un atelier a été organisé auprès des personnes et acteurs ressources du territoire sur la thématique trame verte et bleue.

L'objectif de cet atelier était de présenter :

- la méthodologie mise en œuvre par l'agence MTDA, en charge du volet environnement du PLUi/SCoT,
- les premiers résultats obtenus.

À l'issue du temps de présentation, deux groupes ont été formés pour des échanges en petits ateliers afin de récolter les retours et les éléments de connaissance des personnes ressources.

3. LES ECHANGES

Temps de présentation

Un inventaire des pelouses sèches a été réalisé par Deux-Sèvres Nature Environnement. La question a été posée sur la bonne prise en compte de cet inventaire par les données de l'Observatoire régional de l'environnement, utilisées dans le cadre de l'approche MTDA.

Le GODS indique la présence d'un APPB de grande envergure sur le marais poitevin et les vallées de la Courance et du Mignon. Cet APPB se base sur les périmètres communaux et ne peut donc être inclus directement en tant que réservoir de biodiversité mais doit néanmoins être pris en compte dans les réflexions.

Concernant la méthode employée sur la sous-trame boisée, l'Observatoire Régional de l'Environnement souligne que l'ancienneté est un bon critère pour sélectionner des milieux boisés intéressants d'un point de vue écologique. Cette ancienneté peut être décelée en se basant sur les cartes d'état-major.

La prise en compte des jachères, des espaces résiduels (vignes, bâti...) et des surfaces fourragères pourrait être intéressante à considérer dans la sous-trame des milieux agricoles.

La taille du parcellaire a également été mise en avant comme un critère intéressant de sélection des réservoirs de biodiversité pour la sous-trames des milieux agricoles.

Les réserves de chasse et de faune sauvage pourraient également être intégrées à la trame verte et bleue de Niort Agglo.

Ateliers

Proposition méthodologique

Les listes d'espèces désignées comme indicatrices (sensibles à la fragmentation) et identifiées par sous-trame seront envoyées aux différents experts locaux (GODS, PNR, DSNE...) pour validation et d'éventuels compléments.

Il est également évoqué la future désignation de deux ZNIEFF relatives aux boisements alluviaux par DSNE qui pourraient être intégrées à la TVB. De nombreuses études n'étant pas encore validées (notamment la TVB sur le PNR du Marais poitevin), il est évoqué un envoi des couches SIG par MTDA afin qu'elles soient amendées.

Les ZPS associées aux plaines agricoles devront être affinées pour identifier des milieux réservoirs, des milieux relais et des espaces à reconquérir. Cette hiérarchisation peut permettre une meilleure acceptabilité de ces zones très étendues et liées à de la grande culture. Les critères cités lors de la présentation pourront être valorisés (surfaces fourragères, taille du parcellaire, diversité de l'assolement...). Des données espèces pourront également être considérées pour établir cette hiérarchisation (noyau à outarde, à rapaces...). Des études menées par le CNRS sur la plaine Sud-Est pourraient notamment être exploitées.

Il a également été souligné que l'atlas des zones inondables pourrait être pris en compte dans l'approche TVB pour mieux prendre en compte le lit majeur des cours d'eau, les zones inondables, les zones d'expansion de crues... De la même façon que pour les plaines agricoles, il faudra hiérarchiser les milieux selon leur intérêt écologiques.

Il serait intéressant de se tourner vers les acteurs de l'eau pour mieux prendre en compte les enjeux de continuités aquatiques. L'approche MTDA intègre des espèces aquatiques pour la sous-trame correspondante et récoltera les données disponibles pour compléter cette sous-trame. Le travail se basera notamment sur l'inventaire des cours d'eau dans le département des Deux-Sèvres lancé en 2015, dont les premiers résultats sont disponibles sur le site de la Préfecture.

Certains labels pourraient également être valorisés dans l'identification de la trame verte et bleue notamment les exploitations en agriculture biologique (ilot en agriculture biologique à Marigny), les communes en label TBE, Territoire Bio Engagé (Vouillé, la Rochenard, la Foye Monjault)... L'objectif serait plutôt d'intégrer les parcelles en bio et de les afficher telles quelles dans la cartographie et non pas de diluer l'information sans qu'elle ressorte. Il serait intéressant de voir si le SRCE intègre ce type d'aspects et de voir comment il le traite.

Le syndicat des eaux de la Courance souligne qu'il serait aussi possible de faire ressortir les parcelles liées à de l'élevage en faisant un traitement géomatique du RPG basé sur les données élevage (nombre de têtes, type d'élevage). Cela permettrait de faire ressortir ces secteurs et notamment les autres occupations des sols utilisées (en plus des prairies permanentes).

Il a par ailleurs été indiqué que les parcelles en agroforesterie pourraient aussi être prises en compte dans l'analyse.

Les participants ont également souligné l'intérêt de réaliser une trame verte et bleue « urbaine » liée aux jardins et aux espaces verts et bleus en ville. Cette nature en ville pourrait faire l'objet d'une autre sous-trame car la gestion est très différente des autres milieux ouverts/semi-ouverts. Sur cette même thématique, il est évoqué la nécessité de prendre en compte les coupures d'urbanisation et de veiller à leur préservation. Il a été soulevé la question de la méthodologie sur l'identification des corridors. Cette dernière sera basée sur la méthode de « dilatation-érosion » afin d'identifier les « chemins de moindre coût », empruntés par les espèces entre deux réservoirs de biodiversité. Ces derniers correspondront aux corridors écologiques. Une analyse par orthophotographie de ces corridors permettra de les affiner et de préciser leur tracé. Enfin, la DDT a mis en avant le fait de ne pas laisser de zones blanches sur les cartographies Trame Verte et Bleue car l'ensemble des espaces participent aux déplacements des espèces et à la perméabilité écologique du territoire.

Ajustement cartographique

Les vallées sèches ne sont pas toutes identifiées comme milieux intéressants de la TVB sur la cartographie présentées et pourraient être ajoutées. L'étude réalisée par les étudiants de l'école d'architecture de Bordeaux recense les vallées sèches. Ces milieux sont intéressants en lien avec les milieux calcicoles qu'ils abrient et de la biodiversité associée (flore, papillons...). Ils sont principalement menacés par la déprise agricole, qui conduit à la fermeture des milieux.

Les réservoirs identifiés au niveau des boucles de la Sèvre sont à vérifier/complétés : certains seraient cultivés en maïs et d'autres ne seraient pas identifiés malgré leur intérêt.

La fédération de chasse indique un secteur intéressant sur Brûlain qui doit être complété par rapport aux cartographies présentées (La Chagnée). De manière générale, la carte TVB présentées ne fait pas assez ressortir la traversée bocagère, qui gagnerait à être compléter par des milieux relais.

Les côteaux inclus dans le site Natura 2000 entre Frontenay-Rohan-Rohan et Saint-Symphorien sont à conserver en tant que réservoir de biodiversité.

Les données relatives aux mares restaurées pourront être récupérées auprès de Alain TEXIER (PNR) et ainsi être intégrées à l'étude.

Dans les zones de vallées, les contrats territoriaux « milieux aquatiques » pourraient être pris en compte.

Enjeux sur les milieux agricoles et naturels

De manière générale, le bocage est menacé, entre autres du fait du non renouvellement des MAE.

Il a été souligné que les projets de méthanisation doivent être encadrés pour ne pas avoir d'incidences négatives sur les milieux (cloisonnement du bétail dans le bâti d'élevage, gestion intensive des bords de routes...).

Certaines ripisylves subissent des coupes.

Les milieux de roselières et de mégaphorbiaies revêtent un intérêt tout particulier au sein du marais poitevin.

Sur le marais, l'un des enjeux est la diminution de la surface en boisement de frênes. Cette diminution est liée à l'action de restauration de prairies identifiées comme « enfrichées ». Il est important de maintenir un équilibre entre les prairies, les haies, les peupleraies et les autres boisements pour conserver une véritable mosaïque de milieux.

Fragmentation

Concernant les éléments de fragmentation, la pollution lumineuse est un élément intéressant à considérer car elle peut avoir un impact fort sur certaines espèces. La commune de Marigny dispose d'un label « villes et villages étoilés » et a potentiellement des données locales plus précises. L'identification d'une trame noire est une potentialité évoquée par le PNR.

Le PNR souligne également que les lignes à moyenne tension pourraient être ajoutées aux facteurs de fragmentation car ces lignes présentent de plus forts risques de mortalité que les lignes à haute tension. De nombreux cadavres d'oiseaux ont ainsi été retrouvés aux pieds de ces installations à plusieurs reprises sur le territoire. En ce sens, la prise de contact avec Nicolas Gendre de la LPO pourrait permettre d'obtenir des informations sur ce volet.

La fédération de chasse sera contactée en vue d'obtenir les données relatives aux collisions routières.

Les possibilités réglementaires du SCoT/PLUi

La DDT indique qu'elle a identifié les secteurs où l'urbanisation n'est pas envisagée au vu des enjeux et souligne qu'il serait intéressant de communiquer sur ces secteurs via le PLUi en amont des démarches des notices d'incidence Natura 2000.

Il a été souligné que le PLUi doit contraindre l'urbanisation dans les zones à enjeu mais doit aussi permettre la pérennité des activités d'élevage dans les zones concernées, notamment en permettant les bâtiments d'élevage. Ce type de mesure pourrait potentiellement permettre de favoriser l'élevage dans des zones où les bâtiments d'élevage sont permis mais pas les silos à céréales...

Il serait intéressant d'identifier des coupures d'urbanisation pour maintenir une connectivité écologique.

Enfin, il est évoqué l'intérêt d'améliorer le lien entre boisement et micro boisement dans la Sylve d'Argenson afin de favoriser les déplacements de la faune terrestre.

4. LES DONNEES À VALORISER

- Études TVB suite à l'appel à projet de la région
- DOCOB des sites Natura 20000
- Etudes chiroptères forêt de Chizé
- Données CNRS
- Données syndicat de rivières et fédération de pêche
- Ourlets thermophiles identifiés dans le DOCOB et étude DSNE
- Études aménagement foncier : Arçais, Saint Hilaire la Palud, Epannes, Saint Martin de Bernegoue.
- Mortalité routière (GODS) => points noirs identifiés
- Données de l'IBSN
- Données de l'ONCFS sur la répartition de la Loutre d'Europe

5. LES SUITES À DONNER

Une réunion de présentation du diagnostic complet du PLUi/SCoT sera organisée début Juillet.

3. Annexe 3 : Compte-rendu des ateliers territoriaux des 12 et 16 mai 2017

1/ COMPTE-RENDU DE L'ATELIER TERRITORIAL PLAINE DE NIORT/SEVRE AMONT DU 12 MAI 2017

Paysages

La Sèvre niortaise et plus généralement les autres vallées (Lambon, Egray...) sont identifiées comme des marqueurs forts du paysage par les élus, de même que les espaces agricoles sur les plaines. Une ligne bocagère au Sud-Est sur les communes de Brûlain et de Fors est également mise en avant par la table 3. La vallée sèche de Gascougnolles a également été citée (sur la commune de Vouillé). La diversité des paysages est un atout pour le territoire.

Ces paysages sont façonnés par l'agriculture (notamment par l'élevage et par les cultures céréalières) et dépendent de sa pérennité aujourd'hui menacée (problématique socio-économique pour l'élevage ou l'irrigation pour les céréales notamment). Le bocage est en particulier menacé par l'arrachage occasionnel des haies.

Le développement de grandes infrastructures de transport (A10, 183, D743) à partir des années 60 est également un élément qui a bouleversé les paysages (remembrement, organisation urbaine, agrandissement des parcelles, destruction de haies...). Les aménagements les plus récents ont fait l'objet de compensation (plantation de haies dans les bourgs et hameaux) contrairement aux plus anciens.

Le développement de l'urbanisation est aussi identifié comme une menace pour les paysages.

Les vallées ne subissent pas de grandes modifications, du fait de la protection importante qui y est associée en général (sites Natura 2000 notamment).

Biodiversité

Depuis 20 ans, les élus constatent que la biodiversité a été affectée. Les autoroutes (A10) sont citées comme l'un des facteurs d'impacts, de même que les remembrements de l'espace agricole.

Néanmoins, les élus soulignent une prise de conscience collective sur cette question. De gros efforts ont été mis en place notamment par les agriculteurs pour réduire les incidences sur la biodiversité. Les PLU « Grenelle » prennent également mieux en compte la biodiversité.

Les périmètres de certaines zones Natura 2000 ne semblent pas à jour. Certaines zones ne sont plus à considérer comme des réservoirs de biodiversité suite aux remembrements, alors que d'autres mériteraient d'être intégrées dans ces sites pour leur qualité écologique. Les élus soulignent que des inventaires seraient utiles pour repréciser ces contours. Il est précisé que cette précision ne pourra être intégrée dans les

zonages dont la procédure administrative est complexe dans le cadre d'une évolution de périmètre. Néanmoins, ces inventaires seraient utiles pour mieux connaître les zones réellement sensibles du territoire.

La table 2 met également en avant la réglementation parfois rigide associée aux zonages de protection et d'inventaire de la biodiversité et les difficultés liées à la superposition de plusieurs zonages, aux contraintes mal définies...

Les participants notent par ailleurs une augmentation de certaines espèces notamment des grands mammifères (chevreuils, sanglier) et la présence de ragondin.

Il a également été souligné que certains cours d'eau et notamment la Sèvre, s'assèchent de plus en plus souvent (raréfaction de la ressource, diminution de la pluviométrie). Cette dégradation hydraulique s'est accompagnée d'une résorption des mares et des zones humides à proximité. À noter une ré-amélioration de la qualité du Lambon qui a permis le retour d'écrevisses. Une des tables souligne également que le débit de la Sèvre s'est amélioré avec le barrage de la Touche Poupard.

Le changement climatique a aussi été identifié comme un facteur d'impact sur la biodiversité mais aussi sur l'agriculture, certaines zones d'élevage s'étant déjà déplacées vers le Nord.

Eau

Pour les élus, la question de l'eau est au cœur de leurs décisions, que ce soit par la prise en compte des périmètres de protection de captage (nombreux sur cette unité territoriale), des PPRi ou des réseaux (eau potable, assainissement, eaux pluviales...).

Les périmètres de captage et les programmes sont bien connus des élus. À noter la révision récente du périmètre de la Couture (Saint-Gelais–Echiré), qui a conduit à l'arrêt d'un nouveau périmètre en 2016.

Sur ce sujet, il a été noté des injonctions contradictoires comme par exemple l'obligation de densifier qui peut parfois se révéler incompatible avec les contraintes eau mais aussi assainissement, préservation de nature en ville, limitation des ilots de chaleur...

Enfin, les élus observent une réglementation plus rapide que l'équipement réseaux des communes, ce qui induit des difficultés notamment sur la gestion des eaux pluviales.

De plus, la gestion de l'eau (eaux pluviales) est différente selon les promoteurs de lotissements.

Énergie

L'ensemble des participants acte la nécessité de développer les énergies renouvelables.

Néanmoins, certains types d'énergie sont très difficiles à mettre en place (difficultés administratives, réglementation, évolution de la loi...), malgré des volontés et des projets initiés (éolien notamment). De nombreux porteurs de projets abandonnent avant de voir l'aboutissement des opérations.

Plusieurs projets sont envisagés sur la CAN (éolien, méthanisation à Prahecq, 6 à 7 projets hydrauliques sur des moulins à Chauray, Saint-Maxire, Saint-Gelais...) et certaines installations sont déjà en place : panneaux solaires (sur les écoles, salle de sport, salle des fêtes, lotissement, maisons de privés...), chaufferie bois, une usine de méthanisation...

Le développement géothermique semble peu développé sur le territoire ; les élus n'ont pas la connaissance du potentiel, en dépit d'innovations techniques qui pourraient être adaptées pour le territoire.

GES

Le sentiment partagé des élus est qu'il n'apparait pas de problématique particulière sur les émissions en GES sur la CAN par rapport à d'autres territoires. Les sources d'émission identifiées sont principalement liées aux infrastructures de transport (autoroutes, aérodromes), à l'agriculture et à l'habitat ancien. Il n'y a pas d'industries fortement productrices en GES.

2/ COMPTE-RENDU DE L'ATELIER TERRITORIAL PLAINE DE SAINTONGE DU 16 MAI 2017

Paysages

Les élus notent une diversité paysagère : la plaine agricole, des boisements, du bocage, des coteaux (Sud de Saint Symphorien) et les zones d'interface avec le Marais sur la partie Nord-Ouest.

Il a également été souligné une proximité des villages entre eux et donc des paysages avec une présence importante de bâti.

L'agriculture façonne les paysages de l'agglomération. Le remembrement dans les années 50 a modifié les paysages mais les haies ont été plantées plus intelligemment. Le SIVU replante actuellement des haies.

Le patrimoine concourt également à la qualité paysagère de Niort Agglo : moulin à vent, moulin à eau (sur Le Mignon), église romane notamment celle de Deyrançon (particularité d'être isolée dans l'espace agricole en lien avec l'histoire du territoire), lavoir, mur de pierre sèche, maisons...

Biodiversité

Les participants indiquent une baisse de la biodiversité qui pourrait s'expliquer à la fois par l'urbanisation, l'agriculture (le remembrement, l'agrandissement des parcelles et le regroupement des exploitations, déboisement de certaines zones, industrialisation de l'agriculture) et le développement économique du territoire.

Les élus notent néanmoins une prise de conscience collective et des actions pour inverser la tendance : contrat avec les agriculteurs (CNRS), classement des haies dans les PLU, amélioration des connaissances sur la biodiversité, PLU grenellisés (réglementation).

L'irrigation a eu des impacts sur les nappes et donc sur certains cours d'eau mais c'est moins le cas maintenant. Il y a eu également des aménagements de certains cours d'eau (rectification du méandrage).

<u>Eau</u>

L'approvisionnement en eau potable par la vallée de la Courance ne présente pas de problèmes actuellement même si un peu de nitrate est présent dans les eaux brutes (processus naturel de dénitrification sur la Courance). Le syndicat dispose en outre d'une interconnexion avec le syndicat du Vivier. Le forage sur Vallans est bien pris en compte localement.

Les élus notent un enjeu important et des débats sur les retenues de substitution. Il a été noté une évolution des pratiques d'irrigation en lien avec la diminution du maïs.

L'assainissement ne semble pas poser souci sur cette unité même si certaines zones pourraient être mises en assainissement collectif (Prin-Deyrançon : vieux village, Usseau...).

Sur Vallans, un aménagement du marais communal a été mise en place avec le PNR : Des herbages (en bio) vont remplacer des parcelles de maïs (pastille rose sur la carte).

Les zones humides sont prises en compte dans les aménagements. On observe une prise de conscience collective pour limiter les arrosages et l'imperméabilisation des sols.

Les eaux pluviales sont bien prises en compte dans les nouveaux lotissements (noues, ...) et dans les communes (bassin de décantation dans le bourg de la Foye-Monjault).

Les autoroutes du Sud de la France sont en train de mettre en place de nouveaux bassins de décantation le long des autoroutes pour traiter les eaux pluviales, de manière à ne pas impacter les eaux captées pour l'eau potable (syndicat de la vallée de la Courance).

Une mare est en train d'être restaurée sur Beauvoir-sur-Niort pour servir d'exutoire aux eaux pluviales avec le syndicat des 3 rivières. Ce projet prend en compte des aspects paysagers et écologiques.

Des problématiques eaux pluviales se posent sur certaines communes (Usseau, La Foye-Monjault) dans certains cas solutionnées (Granzay...). Les changements climatiques ont entrainé des variations plus fortes et des évènements plus extrêmes qui sont responsables d'une saturation des réseaux (sous dimensionnés pour les eaux pluviales).

Énergie

Le solaire privé est une piste intéressante de développement des énergies renouvelables mais plusieurs questions se posent pour les élus sur le recyclage des panneaux et leur durée de vie.

Pour l'énergie éolienne se pose aussi la question du vieillissement notamment au regard de l'évolution du parc éolien allemand. Les communes sont très sollicités pour ce type de projet mais des sensibilités locales (paysage, biodiversité, patrimoine) limitent leur aboutissement (projet éolien bloqué par le préfet sur Beauvoir-sur-Niort). Des projets sont en cours sur Belleville, Priaires et la Rochenard. Des projets de petites éoliennes pourraient être intéressants à envisager.

Les élus indiquent que 2 projets de méthanisation sont en cours. La méthanisation ne doit pas entrainer une augmentation des cultures de matière sèche au détriment des cultures alimentaires.

De la géothermie est présente sur la Foye-Monjault.

<u>GES</u>

Les émissions sont associées des pratiques de déplacement principalement mais aussi de l'habitat mal isolé (chauffage) et de l'agriculture (élevage).

Sur l'isolation de l'habitat, les élus notent une réelle prise de conscience avec des opérations d'isolation par l'extérieur, des aides pour les particulier, des normes énergétiques pour le bâti neuf et plus généralement une rénovation de l'ancien qui prend en compte ces aspect énergétique.

3/ COMPTE-RENDU DE L'ATELIER TERRITORIAL ESPACE MARAIS DU 16 MAI 2017

Paysages

Les paysages sont en cours de mutation sur le marais. Le frêne est actuellement touché par la chalarose qui pourrait remettre en question la pérennité de cet arbre emblématique du marais. Il a également été noté une problématique majeure associée à la présence excessive de ragondins, qui endommagent les berges, véhiculent des maladies...

Il est souligné que le marais est un paysage artificiel, créé par l'homme et qui doit être maintenu par l'homme. La multiplicité des acteurs qui entretiennent le marais et l'évolution de ces acteurs met en danger cet entretien et donc le maintien des paysages.

Les eaux sont de mauvaise qualité dans le marais, cette zone d'exutoire récoltant toutes les pollutions diffuses amassées dans le bassin versant. La baignade qui était une pratique courante autrefois est aujourd'hui prohibée, de même que la consommation de poissons du marais.

Il a été noté des modifications sur les zones périphériques du marais où la culture du maïs s'est développée au détriment des jardins traditionnels du marais (mogette...). Les élus notent néanmoins une réelle prise de conscience des agriculteurs qui limitent aujourd'hui la conversion vers le maïs et replantent des haies.

Les éoliennes ont été identifiées comme des éléments marquants du paysage.

<u>Biodiversité</u>

Le remembrement a eu un impact sur la biodiversité.

Les élus notent également une diminution des effectifs de civelles en lien avec l'augmentation des quotas de pêche et des obstacles à la continuité écologique.

A l'inverse est observée une augmentation des chevreuils, des écureuils et des sangliers (attirés par certaines cultures : maïs pour le sanglier par exemple).

<u>Eau</u>

Plusieurs communes ne disposent pas d'assainissement collectif et sont tributaires de l'agence de l'eau pour obtenir des financements. Les élus soulignent des évolutions en matière de niveau d'eau et des variations importants (assecs, crues).

Sur la question des eaux pluviales, les élus indiquent qu'avant, l'eau pluviale courrait avant dans les venelles et que cela ne dérangeait personne alors que maintenant elle doit être cachée.

Un lotissement au Vanneau Irleau dispose d'un assainissement semi-collectif.

Il n'y a pas de gros problème d'inondation dans le marais mais certains bâtis sont dans des zones humides. Le risque d'inondation lié au barrage de la Touche Poupard a néanmoins été souligné.

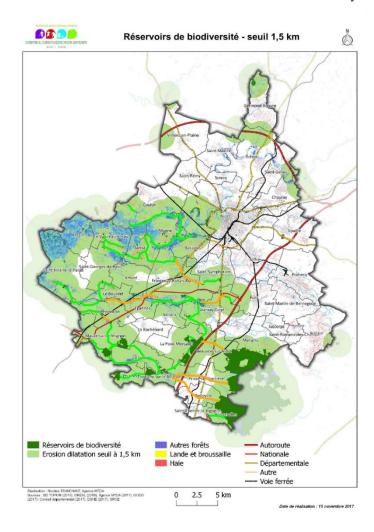
<u>Énergie</u>

Une piste intéressant serait de valoriser énergétiquement le peuplier, dont la filière traditionnelle n'est plus rentable actuellement. Le peuplier nécessite néanmoins d'être transformé pour être utilisé dans les chaudières, le rendement buche n'étant pas important.

GES

Les émissions sont associées des pratiques de déplacement principalement mais aussi de l'habitat mal isolé (chauffage) et de l'agriculture (élevage).

4. Annexe 4 : Sous-trame forestière : analyse des corridors écologiques



5. Annexe 5 : Gestion des peupleraies du Marais poitevin

(DOCOB, dec. 2003)

VII.2 Enjeux environnementaux liés à la populiculture

Le diagnostic biologique du Document d'Objectifs Natura 2000 pour le site du Marais Poitevin s'est donné pour but d'essayer de mesurer l'influence des peupleraies en plein dans le Marais Poitevin sur la diversité biologique. Le Parc Interrégional a ainsi confié aux CRPF Poitou-Charentes et Pays de la Loire une étude afin de localiser les peupleraies sur le marais mouillé oriental (« Venise verte »), évaluer leur dynamique (classes d'âges) ainsi que la diversité floristique en sous peupleraie. Il en ressort une carte des potentialités forestières spécifiques au peuplier.

Cette étude a montré que les parcelles plantées en Peupliers en plein dans le marais mouillé couvrent globalement 1 700 ha au regard des études d'inventaires de terrain et des données du cadastre, soit 12 % du territoire, avec cependant une proportion plus forte en Deux-Sèvres allant jusqu'à 20%.

La dynamique est globalement stable avec un taux de renouvellement proche de 1 à l'échelle de l'ensemble du marais mouillé. Cependant, certains marais comme sur la commune d'Arçais, présentent un taux de renouvellement de 3, avec une dynamique très forte. L'observation de la dynamique des peupleraies est donc bien à appréhender au cas par cas, marais par marais, notamment en fonction des potentialités forestières.

Les études confiées aux CRPF ont montré que les peupleraies peuvent être compatibles avec une certaine biodiversité qui est fonction : du substrat (sols argilo-humiques et organiques-tourbeux), de l'hygrométrie, de la classe d'âge et du mode d'entretien : fauche, pâturage, élagage.

Les jeunes peupleraies accueillent de manière générale en sous-strate des formations prairiales semblables à celles observées sur les prairies limitrophes. Ces jeunes peupleraies bénéficient d'un entretien plus soutenu par fauche ou pâturage pour éviter la concurrence des

Document d'Objectifs du site Natura 2000 Marais Poitevin, décembre 2003

jeunes plants avec les herbacées. De plus, la lumière au sol reste comparable aux systèmes ouverts. Le travail du sol et le traitement chimique en ligne (pour 10%) nécessaire sur substrat argilo-humique peuvent influencer les espèces végétales et favoriser des espèces mésophiles (CRPF Poitou-Charentes).

Par la suite, l'entretien par fauche et pâturage diminuent, le traitement chimique disparaît (après 3 ans maximum), et l'enfrichement ligneux augmente en proportion. Cet enfrichement est beaucoup plus rapide et spontané sur substrat argilo-humique que sur substrat organique-tourbeux.

L'intérêt de maintenir un entretien en sous-strate par fauche ou pâturage est de conserver un couvert herbacé plus favorable à une biodiversité et qui facilite un retour des peupleraies vers la prairie après exploitation du bois. Ceci dans un objectif global de rotation de l'occupation du sol et partant du principe que les peupleraies correspondent à des plantations à durée de vie courte (20 ans) et non à des boisements à long terme. L'élagage régulier favorise pour sa part l'apport de lumière et par conséquent favorise le maintien d'espèces héliophiles de milieux ouverts caractéristiques des systèmes prairiaux.

Sur substrat tourbeux, les sous-peupleraies présentent des formations hygrophiles et notamment des mégaphorbiaies, habitat d'intérêt communautaire inscrit à l'annexe 1 de la Directive habitats (code Eur. 15 : 6431). La mégaphorbiaie correspond à l'évolution d'une prairie hygrophile qui n'est plus soumise à une pression d'entretien. Elle est composée d'espèces herbacées hautes à floraison et fructification tardive qui nécessitent un entretien tardif à la fin de l'été tous les deux ans. L'entretien lâche des sous-peupleraies (surtout sur substrat organique où l'enfrichement ligneux est très lent) permet souvent le développement de mégaphorbiaies qui ne se développent habituellement que de manière linéaire le long des canaux et en bordures de prairies. Dans les stations très hygrophiles, les mégaphorbiaies sont remplacées par des cariçaies et des roselières, qui correspondent à des habitats d'espèces d'un point de vue communautaire.

Sur le plan ornithologique, la présence du Peuplier dans le marais offre une strate arborescente haute favorable à des espèces comme le Loriot d'Europe dont les densités enregistrées peuvent être très élevées localement; pour le Pic cendré, espèce de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, cette corrélation est probable mais reste à vérifier. Sur les secteurs prairiaux fréquentés par le Râle des genêts, espèce de l'annexe 1 en voie d'extinction en France, la fermeture du paysage, notamment liée au Peuplier, aurait par contre une incidence négative.

En conclusion, s'il est difficile de donner une valeur environnementale intrinsèque au Peuplier, sa culture sur le Marais Poitevin présente un intérêt écologique dans la mesure ou elle concourt de façon équilibrée à une mosaïque d'habitats. Dans la même logique, l'extension des peupleraies en plein entraînerait une homogénéisation des habitats et une diminution de la biodiversité globale du marais.

Il convient de maintenir en marais mouillé oriental une populiculture adaptée aux enjeux environnementaux, économiques et paysagers avec un taux de renouvellement global des peupleraies proche de 1 tenant compte de la dynamique locale et un soutien aux plantations de Peupliers en pourtour de parcelles.